40e ANNEE. — 1891

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 2337
GENEALOGY
944
B873ZY,
1891
SEP

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉR

TROISIÈME SÉRIE. — DIXIÈME ANNÉE

N° 9. — 15 Septembre 1891

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1891

4337. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

ÉTUDES HISTORIQUES. Pages.

CÉSAR PASCAL. — **Louis XIV et les Réfugiés huguenots en Angleterre** à l'époque de la Révocation (1681-1688), d'après les dépêches, pour la plupart inédites, du roi, de ses ministres et de ses ambassadeurs, deuxième article..... 449

DOCUMENTS.

F. BUISSON et H. DANNREUTHER. — **L'Eglise de Vitry-le-François en août 1561, et les de Vassan**..... 474

E. GAIDAN. — **Le prédicant François Vivens, sa mort, d'après un témoin, 1687-1692**..... 479

N. W. — **Autobiographie d'une victime de la Révocation, Jacques Cabrit, pasteur du Refuge** (1669-1751). VI. *Retour à Cottbus. Histoire de la colonie, difficultés, collectes, etc.* (1700-1708). 481

MÉLANGES.

CH. DARDIER. — **Les cinq dernières lettres de Paul Rabaut** (1788-1792)..... 487

BIBLIOGRAPHIE.

N. W. — **Quelques travaux récents sur Calvin**..... 496

CORRESPONDANCE ET NOTES.

J. B. — **Renée de Ferrare et la Saint-Barthélemy**..... 500

O. CUVIER. — **Le carme Etienne Lebrun converti à Ablon, sa fin**..... 501

DANIEL OLLIER. — **Les registres de l'Eglise wallonne de Tournai** (1749-1782)..... 502

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LOUIS XIV
ET LES RÉFUGIÉS HUGUENOTS EN ANGLETERRE
A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION (1681-1688)

D'APRÈS LES DÉPÊCHES POUR LA PLUPART INÉDITES DU ROI, DE SES MINISTRES ET DE SES AMBASSADEURS[1]

III

Loin d'être fanatique, Barrillon n'était pas même dévot. Nous verrons qu'on l'accusa avec raison de négligence pour les choses de la religion ; mais il était diplomate et courtisan dans toute la force de ces termes; sans caractère, sans conscience, aplati devant Louis XIV, d'ailleurs comme tous les ministres et tous les agents de ce roi. Il abonde et surabonde dans le sens royal; il chante aussi haut qu'il peut l'air, quel qu'il soit, que lui apportent les dépêches de Versailles.

Il témoigne donc de son plus vif intérêt pour la grande et sainte entreprise. Nous allons assister à un échange de dépêches qui sont des *Te Deum* et des *Magnificat*. On est écœuré de l'abus que les correspondants font du nom de Dieu, d'ailleurs sans en avoir conscience et avec une sincérité vraiment effrayante. Comment la religion peut-elle s'allier à une absence totale des sentiments de justice et d'humanité?

L'ambassadeur écrit donc de Windsor, à la date du 1er octobre :

1. Voy. le *Bulletin* du 15 août, p. 393 à 418.

S. M. B. a entendu avec joie ce que je lui ai dit du progrès merveilleux dont Dieu bénit les soins de V. M. à l'égard des conversions de ses sujets, n'y ayant point d'exemple qu'il soit arrivé une pareille chose en aucun temps ni en aucun pays avec tant de promptitude. Sa M. B. croit bien qu'un ouvrage si important ne demeurera pas imparfait et que Dieu fera la grâce à V. M. de l'achever entièrement.

Windsor, 11 octobre : Ce qui se mande ici par tous les ordinaires, des succès dont Dieu bénit tous les soins de V. M. pour la conversion de ses sujets de la R. P. R. fait un plaisir sensible au roi d'Angleterre. Aussitôt que les lettres de France arrivent il me tire à part pour savoir ce qu'il y a de nouveau à cet égard... Ce progrès merveilleux augmente, à ce qu'il me paraît, le zèle et l'ardeur de sa M. B. pour l'avancement de la religion catholique en Angleterre.

18 octobre : Je fus informé hier par des lettres particulières du succès étonnant arrivé en Languedoc et en Dauphiné[1] sur la conversion des hérétiques. Je ne manquai pas d'informer aussitôt le roi d'Angleterre qui en témoigne toujours une extrême joie. Je crois que ce serait lui faire plaisir si je l'informais quelquefois de ce qui arrive par ordre de V. M. et ce que je lui dirais aurait encore plus de poids.

Pour qui connaît la façon prudente et voilée dont s'exprime Barrillon, il y a dans cette phrase un indice qu'il savait déjà la Révocation résolue.

Le lendemain, 19 octobre, Louis XIV lui en expédiait l'édit.

Je suis bien aise, lui écrivait-il, de vous dire que Dieu ayant donné tout le bon succès que je pouvais désirer aux soins que j'apporte depuis longtemps à ramener tous mes sujets au giron de l'Église, il est arrivé que je reçois tous les jours un nombre infini de conversions (qui montent déjà à près de 500,000 personnes[2]) ne me laissant plus lieu de douter que même les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres. J'ai interdit tout exercice de la R. P. R. dans mon royaume par un Edit dont je vous envoie copie et qui doit être incessamment porté dans mes parlements. Et il se rencontrera d'autant moins de difficultés dans l'exécution, qu'il y aura peu de gens assez opiniâtres pour vouloir encore demeurer dans l'erreur.

1. Barrillon ne mentionne pas la province où son frère était évêque. Celui-ci cependant, collaborateur de Marillac et des Dragons, n'avait pas moins de zèle et de « succès étonnants » que les autres prélats.

2. Ceci est une addition et d'une autre écriture.

Et quatre jours plus tard :

Les conversions continuent toujours dans toutes les provinces de mon royaume, mais comme il ne reste plus qu'un fort petit nombre de gens de la R. P. R. et que toutes les villes, même les plus opiniâtres, ont fait leur abjuration, je m'assure que l'exécution de l'Édit dont je vous ai envoyé copie, et les continuelles exhortations des évêques et des missionnaires qui vont travailler dans tous les diocèses pour l'instruction des nouveaux convertis et de tous ceux qui veulent rentrer dans l'Église, achèveront de donner à ce grand ouvrage la perfection que je souhaite si ardemment et que mes soins et les bénédictions de Dieu ont si fort avancée. C'est tout ce que vous pouvez dire pour le présent au roi d'Angleterre. J'apprends cependant avec bien de la joie qu'il donne tous les jours des marques de son zèle pour le rétablissement de nôtre religion dans son royaume, et il ne trouvera aussi jamais une conjoncture plus favorable pour en procurer les avantages.

A cette époque les courriers ordinaires mettaient cinq ou six jours à faire le trajet de Londres à Paris ; l'ambassadeur ne reçut que le 25 l'édit de Révocation et écrivit aussitôt :

Je reçois présentement la dépêche de V. M. du 19 octobre et le projet d'Edit qui y est joint, dont je ne manqueray pas de donner part incessamment au roy d'Angleterre, et je suis assuré que ce prince apprendra avec beaucoup de joie la résolution que V. M. a prise pour achever de ramener à la vraie religion ses sujets de la R. P. R.

En effet, le 29, Barrillon peut écrire ce qui suit :

J'ai donné au roi d'Angleterre une copie qu'il m'a demandée de l'Édit que V. M. veut faire incessamment exécuter : on ne saurait témoigner plus de joie que ce prince en a fait paraître, de voir les mesures que V. M. prend pour achever de détruire l'hérésie dans son royaume. Il m'en a parlé plusieurs fois depuis trois jours en des termes qui marquent assez que ce qu'il dit part du fond de son cœur. Il se sent fort obligé de la confiance dont V. M. use à son égard en lui communiquant une affaire de telle importance avant qu'elle soit publique[1]. — J'ai opinion que cela l'a

1. Comment Macaulay a-t-il pu dire : « A la nouvelle de la Révocation, Jacques fut aussi troublé que ses sujets... La cour de Versailles avait agi comme si elle eût voulu lui causer des embarras et de l'ennui. Il était sur le point de demander à une législature protestante une entière tolérance pour les catholiques romains. Rien ne pouvait donc être plus désagréable au roi que la nouvelle que dans un État voisin un gouvernement catholique venait de supprimer

obligé de me parler de ses propres affaires avec une entière confiance et de s'expliquer à moi de plusieurs choses qu'il a dessein d'exécuter incessamment. Il me mena hier matin dans son cabinet et me dit qu'il avait plusieurs choses à me dire pour les faire savoir à V. M., ne voulant rien faire d'important et de conséquence dont il ne me fit part. Que la première était la résolution qu'il avait prise de ne pas laisser plus longtemps milord Halifax dans le ministère[1] et qu'il lui ôtait sa place de président du Conseil... Il ajouta que son dessein était de faire révoquer par le Parlement l'acte du *Test* et l'acte de l'*Habeas corpus* dont l'un est la destruction de la religion catholique et l'autre, de l'autorité royale[2]... Il veut aussi envoyer une ambassade extraordinaire à Rome, car c'est conforme à sa dignité de roi catholique[3].

Barrillon avait répondu à Jacques II que Louis XIV approuverait certainement tout cela. Ce fut en effet ce que Sa Majesté écrivit, le 6 novembre, à son ambassadeur, et elle ajoutait :

la tolérance en faveur des protestants. » (*History of England*, t. II, p. 270.) C'est de la logique, mais ce n'est pas de l'histoire. La passion ne raisonne pas : Jacques applaudissait à la Révocation et persécutait les non conformistes d'Écosse, tout en réclamant la tolérance et même la suprématie pour le catholicisme. Après tout, c'était bien la logique de Rome, pour qui l'erreur n'a pas de droits.

1. Ennemi du despotisme et du catholicisme, qu'il considérait comme une religion d'esclaves.

2. L'un des articles du *Test Act* obligeait tous les fonctionnaires civils ou militaires à répudier la croyance au dogme catholique romain de la présence réelle et à communier selon le rite anglican dans l'année précédant leur nomination.

On sait que le grand acte de l'*Habeas corpus*, dont l'Angleterre est si justement fière, contient deux principes qui sont la sauvegarde de la liberté individuelle :

1° Nul ne peut être emprisonné sur un simple soupçon et pour une durée indéfinie. La détention doit être l'effet d'un jugement légal et d'une sentence (hélas! nous n'en sommes pas encore là en France); 2° tout accusé d'un crime doit être jugé, non par un représentant quelconque de l'autorité, mais par un jury composé de ses concitoyens.

3. Cet ambassadeur de Jacques II était un catholique zélé de son entourage, Roger Palmer, le Montespan de la cour de Whitehall, ennobli par le déshonneur de sa femme, que Charles II avait faite duchesse de Cleveland, comme il l'avait fait lui-même comte de Castelmaine. « Il semble, écrivait Barrillon avec esprit, qu'il y eût quelque ridicule à envoyer un homme si peu connu par lui-même et si connu par Mme de Cleveland. Le roi ne s'est point arrêté à cela et l'a choisi parce que les catholiques ont une grande confiance en lui, qu'ils le croient très habile et fort zélé catholique. »

Je suis bien aise d'apprendre que le roi d'Angleterre ait témoigné beaucoup de joie de la conversion de mes sujets et de la publication de mon Édit qui révoque tous ceux qui avaient toléré l'exercice de la R. P. R. dans mon royaume; et ce prince a d'autant plus de raison d'être sensible aux avantages de notre religion qu'il n'y a point de meilleurs sujets que ceux qui en font profession et qu'outre le bien du service de Dieu, elle fait aussi le repos et la sûreté des États.

C'est ainsi que ce roi, fatal à tout le monde, ne cessait de pousser l'insensé monarque dans la politique de réaction, qui devait, trois ans plus tard, lui coûter sa couronne et lui valoir l'exil.

Les jésuites unissaient aux siens leurs efforts — c'est le moment, disaient-ils; il faut profiter de l'occasion. L'occasion c'était la révocation de l'édit de Nantes.

Mais le pape Innocent XI, en lutte avec le roi de France sur une question de suprématie, et d'ailleurs mis au courant de la situation difficile de Jacques II, dans un pays jaloux de ses libertés et en majorité protestant, conseillait au contraire de temporiser. Adda, son nonce en Angleterre, s'il félicitait Barrillon au sujet de la Révocation, en reconnaissant « *l'avantage qui revient au Saint-Siège de l'heureux succès d'une si grande entreprise* », était trop bon politique pour engager Jacques II à imiter d'emblée le roi de France, vu qu'il n'y avait pas encore la moindre chance de succès. Tous ses discours en revenaient au proverbe : « *Chi va piano va sano, e chi va sano va lontano*, comme le « *Delenda Carthago* » était l'incessant refrain du roi français.

Pour contrebalancer l'influence du pape et le mettre en quelque sorte en contradiction avec lui-même, Barrillon eut l'idée de faire usage du bref congratulateur que le pontife avait adressé à Louis XIV au sujet de la Révocation[1].

1. Voici ce bref : « Entre toutes les preuves illustres que Votre Majesté a données de sa piété naturelle, il n'en est point de plus éclatante que le zèle vraiment digne du Roy très chrétien qui l'a portée à révoquer toutes les ordonnances rendues en faveur des hérétiques de votre royaume, et à pourvoir comme Elle a fait par de très sages Édits à la propagation de la foi catholique, ainsi que nous l'avons appris de notre cher fils le duc d'Estrées, votre ambassadeur

D'ailleurs, un bruit absurde s'était répandu : Le pape, disait-on, désapprouve la politique du monarque français à l'égard de ses sujets réformés. Les réfugiés eux-mêmes avaient ajouté foi à ce racontar, et comme il était de nature à fortifier la pitié pour les persécutés et l'indignation contre le persécuteur, ils ne manquaient pas de le répéter. Barrillon allait du même coup étouffer l'éclosion de cette légende préjudiciable à son royal maître. Dans sa dépêche du 13 décembre, il fait savoir comment il connaît l'existence de ce document, et, toujours réservé, ne laisse qu'entrevoir son désir d'en posséder une copie :

M. d'Adda me dit avant-hier que M. le nonce lui mandait de Paris que le pape l'avait chargé de présenter de sa part un bref à V. M. dont il ne doutait pas qu'elle ne fut contente. Je l'ai dit au roi d'Angleterre qui m'en a paru fort aise. Cela produira un très bon effet ici, car on avait pris soin de répandre que le pape n'approuvait pas la manière dont on se servait en France pour convertir les hérétiques. L'abbé Rezini a écrit aussi à la reine d'Angleterre sur ce bref que le nonce a présenté à V. M.

A cette demande voilée, Louis XIV, qui ne désirait pas mieux que de donner une grande publicité à l'approbation pontificale, répond par le retour du courrier :

Je vous envoie la copie du bref du pape, dont vous croyez devoir donner communication au roi, et je remets à votre prudence d'en faire l'usage que vous croirez à propos.

auprès de nous. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de vous écrire ces lettres pour rendre un témoignage authentique et durable des éloges que nous donnons aux beaux sentiments de religion que votre esprit fait paraître, et vous féliciter sur le comble de louanges immortelles que vous avez ajouté par cette dernière action à toutes celles qui rendent jusqu'à présent votre vie si glorieuse. L'Église catholique n'oubliera pas de marquer dans ses annales une si grande œuvre de votre dévotion envers elle et ne cessera jamais de louer votre nom. Mais surtout vous devez attendre de la bonté divine la récompense d'une si belle résolution, et être bien persuadé que nous ferons continuellement pour cela des vœux très ardents à cette divine bonté. Notre vénérable frère archevêque et évêque de Fano vous dira le reste, et nous donnons de bon cœur à Votre Majesté notre bénédiction apostolique. — Donné à Rome le 16 novembre 1685. »

Cependant les jésuites avaient devancé l'ambassadeur : Jacques était déjà en possession du bref. Il en fit même donner par son secrétaire une copie à Barrillon un jour avant l'arrivée de celle de Versailles :

Le roi d'Angleterre a ordonné à milord Sunderland de me donner une copie du bref du pape à V. M. Ce prince témoigne ouvertement sa joie de ce qu'il paraît que Sa Sainteté approuve et loue ce que V. M. a entrepris pour la conversion des hérétiques. On avait établi ici, comme une chose constante, que ce pape improuvait ce qui se passe en France, et l'artifice dont on s'est servi à cet égard avait réussi. Le bref détruit une erreur si grossière et ôte les espérances qu'on fondait sur une division entre V. M. et le Saint-Siège[1].

Autorisé par son maître à faire de ce document le meilleur usage, l'ambassadeur se hâta de le publier, et huit jours après il avait la satisfaction d'écrire à son royal correspondant :

On voit tous les jours d'avantage ici le bon effet que produit le bref. Les esprits étaient tellement prévenus que Sa Sainteté n'approuverait pas ce qui se fait en France à l'égard des hérétiques, que l'on ne pouvait s'imaginer que V. M. put recevoir du pape les justes éloges contenus dans ce bref. J'ai pris soin de faire observer à Mgr d'Adda jusqu'où on avait poussé l'artifice pour établir comme une chose assurée que la division du Saint-Siège avec la France était au point que la conversion des hérétiques était désapprouvée à Rome. Il me paraît que ce ministre du pape a de bonnes intentions et qu'il commence à connaître clairement que les intérêts de la religion catholique en Angleterre et ceux de la France sont inséparables. On l'avait prévenu que la sûreté et l'avantage des catholiques consistaient dans une réunion entière de S. M. B. et de son parlement. C'est une erreur grossière qui ne peut être suivie que par ceux qui ne savent pas combien les esprits des Anglais sont animés du zèle de leur religion, en laquelle ils font consister le maintien de leurs lois et de leurs privilèges.

Quant aux Français réfugiés, « ils se flattaient que le pape et le roi d'Angleterre n'approuveraient pas ce qui s'est fait en France ; mais depuis que le bref du pape a été publié, on a bien vu que S. M. B. ne pouvait pas avoir des sentiments différents et qu'on ferait ici ce qu'on fait en France si on pouvait espérer de réussir ».

A ces dépêches des 17, 20 et 24 décembre le roi répondit :

1. Dépêche du 20 décembre 1685.

J'ai reçu vos lettres par lesquelles je vois le bon usage que vous avez fait à la cour où vous êtes du bref que le pape m'a écrit sur mon Édit portant révocation de celui de Nantes, et de tous les autres que les gens de la R. P. R. de mon royaume avaient obtenus des rois mes prédécesseurs.

J'apprends aussi le bon effet que le dit bref a produit parmi les catholiques d'Angleterre, et ils ont fait plus de tort à Sa Sainteté qu'à moi quand ils ont pu s'imaginer qu'elle ne se réjouissait pas aussi sincèrement qu'elle le doit de l'entier achèvement d'une entreprise aussi avantageuse au Saint-Siège qu'est l'extirpation de l'hérésie dans mon royaume et la réunion de tous mes sujets à la R. C. A. R. Le roi d'Angleterre a aussi d'autant plus de raison d'y prendre part qu'il ne doit pas douter qu'elle ne lui facilite l'exécution de ses desseins dans son royaume.

« Des facilités dont il ne faût pas douter!... » Il en parle à son aise, lui qui règne sur un peuple d'esclaves. Mais tout autre est la situation de Jacques II. La nation anglaise a des lois, à ses yeux plus élevées que le roi, des privilèges plus chers que la couronne, et, comme le dit fort bien Barrillon, elle est animée d'un grand zèle pour sa religion, base et garantie de ces biens précieux. Or, au lieu de conclure de cet état de choses à l'à-propos d'une politique réactionnaire et violente, ne vaut-il pas mieux conclure à une politique prudente et sage? Jacques avait des heures perplexes : son tempérament et ses préjugés le portaient vers la première; ses souvenirs de famille et le souci de sa couronne lui conseillaient la seconde. Il lui revenait qu'il était fils d'un roi décapité pour s'être insurgé contre son peuple. Lui-même il avait été élevé en exil, à l'école de l'adversité; et si mauvais élève qu'il en fût sorti, il ne pouvait, tout en poursuivant ses visées cléricales et despotiques, s'empêcher de penser au proverbe : « Qui veut trop avoir, risque de perdre ce qu'il a déjà, » ou, s'il s'agissait des conseils de Louis, à cet autre proverbe : « Les conseilleurs ne sont pas les payeurs. »[1] S'il disait au nonce

1. Quoique, dans un sens et dans l'espèce, ce proverbe ne fût pas très bien choisi, attendu que le roi de France envoyait pas mal d'argent au roi d'Angleterre. On voit dans les dépêches que Barrillon avait déjà remis 800,000 livres au président du conseil, Rochester.

Adda, parce que celui-ci lui prêchait sans cesse la prudence : « Tous les malheurs de Charles Ier sont dus à sa trop grande indulgence[1] », il tenait parfois un tout autre langage à l'ambassadeur de Louis XIV et à son compère le jésuite Peters qui s'efforçaient de concert de le précipiter dans les aventures. A ce début de son règne, il y a quelques hésitations dans sa politique. Il balance entre ses préférences et ses intérêts. Les préférences finiront par l'emporter sous l'influence croissante de Louis et du père Peters. Quelques mois plus tard Barrillon écrira :

Je sais qu'on a dit au roi d'Angleterre qu'il ne devait pas se fier entièrement aux jésuites parce qu'ils étaient trop attachés aux intérêts de V. M. Ce discours vient de Rome et n'a fait aucune impression sur l'esprit de ce prince; au contraire, le crédit du père Peters continue et augmente plutôt que de diminuer.

Crescit eundo, et celui du nonce diminue proportionnellement. Ce personnage était frappé d'impuissance par l'illogisme de son rôle; les jésuites au contraire, corps militant du papisme, fortifiés par la fidélité à leur rôle : l'attaque. Donc Adda, sous peine de trahison, se voyait entraîné malgré son bon sens. Il devait forcément se rallier aux autres ; aller avec eux au-devant de la révolution violente, prévue, voulue et préparée avec soin par les jésuites de robe longue et de robe courte, y compris Jacques II, qui, à l'instar de Louis XIV, s'était secrètement mais effectivement affilié à la Société. La publication du bref congratulateur l'avait ébranlé; l'entrain et la confiance de Peters le gagnaient, d'autant plus que, d'accord sur le but, ils n'avaient jamais différé que sur l'opportunité des moyens. « Monseigneur Adda commence à devenir plus hardi, écrit Barrillon, et à ne pas craindre comme il faisait que les affaires de la religion ne se ruinent en Angleterre pour les vouloir trop avancer. »

Et voilà que trois mois environ après son fameux bref, le

1. Dépêche d'Adda.

pape s'avise de renouveler publiquement la glorification du persécuteur et de la persécution! Le monsignor politique dut faire contre mauvaise fortune bon cœur; il communiqua à Jacques II le discours pontifical. Belle façon de modérer ce zélote fougueux qui brûlait de mériter un jour de semblables éloges!

Mgr Adda, écrit Barrillon le 18 avril, a fait part au roi d'Angleterre de ce que le pape a dit dans le consistoire sur le sujet de V. M. et de ce qu'elle a fait pour l'extirpation de l'hérésie en France. Sa M. B. m'en a parlé comme d'une chose qui lui fait un grand plaisir.

A quoi Louis répondit le 26 :

J'apprends avec plaisir les bons effets qu'ont produit au lieu où vous êtes les témoignages publics que le pape a donnés en plein consistoire de la joie qu'il a ressenti de la révocation de l'Édit de Nantes et de toutes les conversions dont elle a été suivie. Je ne doute point aussi que la satisfaction que le roi d'Angleterre en a témoigné ne mortifie beaucoup ses sujets protestants.

Oui, mais à force de mortifier ses sujets, il se trouvera que c'est le roi d'Angleterre qui en est mort, et ce ne sont pas les éloges de Louis XIV qui le ressusciteront.

IV

Déjà le monarque insensé, qui prend l'imprudence pour la force, rencontre un obstacle dans l'opinion publique, en attendant qu'il se heurte à l'opposition du Parlement.

Cette opinion, qui n'existait pas encore en France, était dès lors une puissance en Angleterre : elle savait se faire entendre et sentir.

Le journalisme, il est vrai, était dans son enfance ; mais les presses ne chômaient pas pour cela. On publiait nombre de *pamphlets :* feuilles volantes, opuscules de trois ou quatre pages, plaquettes et brochures répandus à des milliers d'exemplaires, lus avec avidité et dont les sujets faisaient le fond des conversations et des discours dans tous les cafés.

Jacques II et la faction catholique ne négligeaient pas non plus ce moyen d'influencer l'opinion. Indépendamment de l'hebdomadaire et officielle *Gazette de Londres*, le roi avait à sa solde des écrivains pour alimenter les presses de son imprimeur Henry Hills. La copie fournie à celui-ci était le plus souvent quelque traduction d'opuscules français faits par des prêtres ou des jésuites. Ainsi parut la « *Lettre pastorale de Bossuet aux Nouveaux Catholiques de son diocèse avec des Réflexions sur la prétendue persécution.* »

Mais cette dépense d'encre et de papier était en pure perte. La réponse ne se faisait pas attendre et elle était victorieuse, ayant pour elle l'évidence des faits de plus en plus connus. Le docteur en théologie Wake, qui fut plus tard archevêque de Canterbury, prit à partie Bossuet dans deux réponses remarquables :

Vous affirmez encore en présence de Dieu, qui doit juger les vivants et les morts, lui disait-il, que vous n'avez proféré que la vérité et croyez-moi, Monseigneur, Dieu que vous prenez à témoin vous a entendu, et un jour il vous appellera en jugement pour cela. Car dites-moi, mon bon seigneur, est-il fait une exception quelconque pour le diocèse de Meaux dans les édits que le roi a publiés contre les protestants de France ?... Voyez, Monseigneur, la noire collection de ces édits que Monsieur Le Fèvre, docteur de Sorbonne, a publiée dernièrement avec privilège du roi[1] et desquels il résulte, comme il en convient, que les Réformés ont été en effet persécutés pendant ces vingt dernières années. Votre diocèse a-t-il échappé à la rigueur d'un seul de ces édits, ou bien ne contiendraient-ils rien de violent contre les gens, leurs personnes et leurs biens[2] ?

1. *Nouveau Recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les Protestants... où l'on voit les progrès, la décadence et l'extinction de la R. P. R. dans ce royaume, par M. Jacques Le Febvre, prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris. A Paris, chez Frédéric Léonard*, 1686, 1 vol. in-4°. Dédié au Roy et publié avec privilège.

2. Bossuet dans sa *Lettre pastorale* disait aux *Nouveaux Catholiques :* « Aucun de vous n'a souffert de violence ni dans sa personne ni dans ses biens... Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler. J'entends dire la même chose aux autres évêques. » Il est édifiant de rapprocher cette impudente affirmation de la deuxième lettre de ce prélat *A un Réfugié* de son diocèse. Les persécutions qu'il nie dans sa *Lettre pastorale,* il les reconnaît ici, et forcément puisqu'il répond à une des victimes.

Puis, passant aux faits, il lui cite nombre de victimes de son diocèse de Meaux. Il dit leurs noms et prénoms, leur âge, leur sexe, leur lieu d'origine, leur profession, leur demeure actuelle et les violences qu'on leur a faites; de telle sorte que tout le monde pouvait vérifier l'exactitude des affirmations de Wake, et se convaincre de la fausseté de celles de Bossuet[1].

Or, nul n'en était plus convaincu que le roi d'Angleterre, son ambassadeur Trumbull l'ayant parfaitement renseigné sur ce point. Mais il avait intérêt à paraître ignorer les violences et à les nier. Le mensonge public de Bossuet lui arrivait bien à point, en même temps que les gasconnades de Bonrepaus, affirmant que c'étaient les huguenots qui suppliaient le roi de leur envoyer des dragons! Jacques donc ne se faisait pas faute de citer ces deux autorités, mais sans convaincre personne :

La dernière fois qu'il fut ici, écrit de Whitehall un anonyme contemporain, le roi citait la lettre de l'évêque de Meaux aux huguenots sur ce qu'ils n'avaient pas été contraints d'abjurer, et il voulait qu'on y ajoutât foi. C'est pourtant une bien audacieuse affirmation que celle de cet évêque[2] !

En effet, et Jacques lui-même dut renoncer à s'en servir après la réplique de Wake.

On conçoit déjà quelle indignation devaient produire les écrits relatant les cruautés authentiques et révélant les impostures des persécuteurs et des convertisseurs.

Mais quand vint la foule gémissante des réfugiés et quand

Mais, son correspondant se refusant à voir dans l'Église persécutrice la véritable Église du Christ, l'évêque met les persécutions sur le compte du bras séculier, comme si l'Église n'était pas la tête qui le fait agir, ne profitait pas de ses violences et n'en célébrait pas les effets. Et pourquoi recourir à ce grossier sophisme quand Bossuet approuve hautement la violence? Il ose dans cette lettre la justifier, et appliquer aux hérétiques ce que l'apôtre Paul dit des malfaiteurs (Rom. XIII, 4).

1. *A second defence of the Exposition of the doctrine of the church of England*, 1re partie, p. 21.

2. *Record office* de Londres, *Domestic papers*, lettre anonyme du 1er juillet 1686.

on connut la misère profonde de ceux qui n'avaient pu rien emporter, l'émotion publique fut à son comble. Il se produisit parmi le peuple des explosions de pitié pour les victimes et de colère contre la religion catholique, dont les prélats les plus autorisés, tels que celui de Meaux, étaient les fauteurs et les apologistes hypocrites de la persécution.

L'intendant général de la marine, Bonrepaus, envoyé en mission en Angleterre, mentionne un incident de cette effervescence, survenue le jour même et probablement à l'occasion de la lecture dans les églises de Londres du bref pour la collecte :

Il y eut hier (28 avril) une grande émotion populaire au sujet de la chapelle que l'on a fait bâtir dans la ville de Londres pour l'envoyé de l'électeur palatin, mais elle fut d'abord appaisée [1].

Oui, mais si Bonrepaus fût resté huit jours de plus à Londres, il aurait vu cette émotion se renouveler avec plus de force. Un contemporain nous dit ce qui se passa :

Dimanche, écrit-il le 27 avril/7 mai 1686, les têtes chaudes de Londres s'amusaient aux dépens de la chapelle de Sandfords. Ils y avaient pris une croix et l'ayant dressée près d'une pompe, ils lui rendaient un simulacre de culte avec accompagnement de cris. Puis, retournant à la chapelle, ils en enlevèrent un crucifix, en disant qu'ils ne voulaient pas que l'on adorât des dieux de bois. Ils effrayèrent ainsi les prêtres, mais sans leur faire aucun mal. Survient le lord-maire, qui ordonne que tout cela finisse. — « Quoi ! s'écrie-t-on avec mépris, le lord-maire de notre cité qui vient nous prêcher le papisme. Sûrement cela n'est pas possible. » Les miliciens reçoivent l'ordre de disperser la foule. — « Quelles sont vos intentions? » demandent-ils au peuple. — « Seulement abattre le papisme. » Et les miliciens de répondre : — « Si c'est tout, nous ne pouvons en conscience nous y opposer. » Cependant, les vêpres n'ayant pas lieu, la foule se dissipa d'elle-même. Dimanche prochain de nouveaux désordres pourraient bien se produire [2].

L'ambassadeur français est par trop réservé sur l'état de

1. *Archives Aff. étr.* Dépêche de Bonrepaus à Seignelai, t. 145. Nous le verrons plus tard à l'œuvre.

2. *Original Lettres*, etc., *by H. Ellis*, 2e série, t. IV, p. 94.

l'opinion publique en Angleterre. Il en dit le moins possible, de peur de vexer son maître :

On peut aisément croire qu'une chose si avantageuse pour la religion catholique et si glorieuse pour la personne de V. M. excite la jalousie des Anglais, et redouble leur aigreur contre la France. Le peuple de Londres reçoit ardemment tout ce qui se débite dans les gazettes touchant les moyens dont on se sert pour avancer les conversions en France. Ce qui fâche davantage les Anglais, c'est qu'ils ne voient de remède ni de moyen d'empêcher que ce que V. M. a entrepris ne réussisse. On parle à Londres fort librement dans les maisons de café (coffee houses [1]) de ce qui se passe en France sur cela, et beaucoup de gens s'imaginent et même disent tout haut que c'est une suite de ce que l'Angleterre n'est pas gouvernée par un roy protestant et que les Anglais ne sont pas en pouvoir ni

1. Depuis que, sous le protectorat de Cromwell, les deux premiers cafés furent ouverts à Londres, l'un, en 1650, par un juif, l'autre, en 1652, par un Raguzain, ces établissements s'étaient tellement multipliés et avaient pris une si grande importance qu'ils constituaient l'un des traits caractéristiques de la capitale et de sa vie publique. C'étaient de véritables institutions politiques et sociales tenant lieu de la presse encore dans l'enfance et des meetings qu'on n'avait pas imaginés. Là se débitaient les nouvelles de la ville, de la province et de l'étranger. Là se formait et s'exprimait l'opinion publique, avec une liberté que la censure ne laissait pas aux pamphlets. Sous Charles II, le ministre d'Etat Danby, ayant voulu les fermer, souleva, dans tous les rangs et dans tous les partis, un tolle si général et si violent qu'il dut renoncer à réaliser son projet. Il n'y avait pas de nationalité, de religion, de parti, de coterie qui n'eût ses cafés où les hommes des classes élevées et moyennes venaient discuter les questions du jour. Les réfugiés huguenots avaient aussi le leur. Saint-Evremont y fait allusion dans ses *Stances irrégulières au Marquis de Miremont*, non sans une pointe de raillerie, selon sa coutume :

A Londres tes sujets, tout le jour dispersés,
Se trouvent le matin au café ramassés.
Là chacun à son tour t'adresse la parole :
« Ferme pilier de notre foi,
Prince dont l'aspect nous console,
Prince, nous n'espérons qu'en toi ! »

La France n'avait point encore de cafés, elle qui en compte tant aujourd'hui. Londres, au contraire, n'en possède actuellement que trois ou quatre. Les clubs les ont remplacés. Le *coffee house* de nos jours qu'on voit un peu partout dans toutes les villes anglaises n'est qu'une espèce de crémerie aussi peu sociable que possible avec ses séparations en planches qui font de chaque table un compartiment isolé; on y sert à manger et comme boisson ordinaire du café, du cacao et du thé, surtout du thé. Le journal y a remplacé les conversations; encore ne fait-on que le parcourir rapidement entre le *joint* ou plat du jour et le *pudding* qu'on expédie en silence.

en état de secourir les prétendus réformés leurs frères. On parle sur cela avec grande réserve à la cour, et le roi d'Angleterre ne prendrait pas plaisir qu'on s'expliquât trop librement sur ce qui regarde la religion catholique. — Il prend lui-même souvent l'occasion de parler contre les calvinistes qu'il confond avec les presbytériens et les autres non-conformistes, et il soutient qu'ils ont tous des principes de république et entièrement opposés à la monarchie.

Il s'élève contre leurs principes en général, mais il n'en est pas moins obligé de dissimuler ses sentiments. Il doit, sinon parler, du moins agir jusqu'à un certain point, et surtout laisser agir les Anglais, intransigeants sur le droit d'asile et le devoir de secourir les infortunes des réfugiés :

Le roi est fort prévenu contre les Calvinistes, et est persuadé que ceux qui se sont retirés dans ses États sont ses ennemis ; mais il ne croit pas devoir s'en expliquer ouvertement ni cesser ouvertement de les protéger, mais ils lui sont tous suspects[1].

Et ailleurs :

Cela oblige S. M. B. de garder quelques mesures dans ses discours et de ne se pas expliquer toujours selon ses véritables sentiments.

Cette prudence lui avait déjà fait répondre à la députation des Eglises françaises d'Angleterre, venue pour le féliciter de son avènement au trône et solliciter la confirmation de leurs privilèges, qu'il tenait les réfugiés pour de loyaux sujets et qu'il leur donnerait des preuves de sa protection, comme l'avaient fait ses ancêtres et son frère[2].

1. Bonrepaus ne dit pas autrement : « Le roi d'Angleterre est dans les mêmes sentiments à l'égard des Protestants de France qui sont dans son royaume. Il voudrait qu'ils en fussent tous dehors. Cependant il ne peut rien faire pour les faire sortir que de nous laisser agir. »

2. A propos de cette réponse, Ch. Weiss, l'auteur de l'*Histoire des Réfugiés Protestants*, tout en reconnaissant que Jacques II n'était pas entièrement libre d'agir selon ses convictions religieuses, semble ne pas croire à sa duplicité. Elle est pourtant bien manifeste d'après toutes ces dépêches.

Il dit aussi que, *malgré son attachement au Saint-Siège, il n'était pas persécuteur*. Comment ! Et la terrible persécution qu'il ne cessa de faire régner en Écosse pendant les trois années de sa vice-royauté dans ce pays ? Et — si possible — le redoublement de cette persécution dès qu'il fut roi ? Les lois sanguinaires qu'il extorqua au Parlement écossais contre les non-conformistes et

Nous ne dirons pas cependant, comme Macaulay, *qu'il affecta de blâmer la révocation de l'édit de Nantes*, parce qu'il n'existe aucune preuve qu'il l'ait jamais blâmée, au contraire; mais il ne consentit que malgré lui à la collecte nationale en faveur des réfugiés pauvres, contre laquelle nous allons voir maintenant Louis XIV s'acharner honteusement et vainement.

V

C'est au grand trésorier Rochester et surtout à l'évêque de Londres Henry Compton que nos réfugiés furent redevables de cette preuve effective de sympathie.

Compton était l'un des fils de lord Northampton, mort bravement sur le champ de bataille pour Charles Ier, et lui-même dans sa jeunesse avait servi dans les gardes. Il avait fait l'instruction religieuse des filles du roi, Marie et Anne, toutes deux bonnes protestantes, et il siégeait dans le Conseil privé.

Grâce à lui, on y adopta le projet de la collecte, et il fit en sorte que la résolution en fût connue aussitôt, de façon à prévenir un retour en arrière.

Mais, si la retraite lui était coupée, il restait à Jacques les tergiversations et les délais, car il n'avait pas tardé à regretter son consentement. Louis XIV l'en avait blâmé, et s'efforçait de le décider à revenir sur sa décision par tous les moyens possibles, jusqu'à lui suggérer que le produit de la quête servirait à le combattre !

qui furent appliquées sans pitié? Les dragonnades de Claverhouse qui rivalisaient d'horreur avec celles de Louis XIV? Les nombreuses victimes dont les historiens contemporains Wodrow et Burnet ont conservé quelques noms dans le récit de leur martyre? Macaulay, cet historien si documenté et modéré, a pu écrire que « seuls des écrivains ignorants et superficiels ont pu juger Jacques II autrement que comme un prince fanatique, persécuteur et cruel » (*Histoire*, t. II, p. 71). Certes, M. Ch. Weiss n'était pas un historien ignorant et superficiel; mais on ne peut tout savoir à fond, et il n'entrait pas dans son sujet d'étudier de près le caractère et les actes de Jacques II.

Le roi d'Angleterre a d'autant plus d'intérêt d'empêcher que la collecte qui a été ordonnée en faveur des Huguenots de mon royaume, réfugiés en Angleterre, ne soit mise en des mains qui lui puissent être suspects, qu'il y aurait sujet de craindre que, sous ce prétexte, on ne fît des levées de deniers qui pourraient être employées contre son service et contre la religion catholique. (26 nov. 1685.)

Insinuation machiavélique, aussi ridicule qu'odieuse; Louis XIV devait en avoir conscience. Il savait mieux que personne combien la collecte était justifiée. La misère profonde d'une foule de réfugiés, qui avaient tout quitté pour la liberté et qui se trouvaient encore sans travail, lui avait été révélée par ses agents, notamment par Bonrepaus. Celui-ci, nous le verrons bientôt, exploitait même cette misère, conformément à des instructions secrètes, pour décider les malheureux à rentrer en France par l'abjuration. Mais tous les moyens étaient bons au « grand roi » pour nuire aux réchappés de son intolérance.

A l'influence des avis de Louis s'ajoutait alors, dans l'esprit de Jacques II, l'irritation contre Compton, le patron de la collecte, pour la part qu'il avait prise à l'opposition parlementaire. Il venait de l'exclure du Conseil privé et méditait contre lui des mesures plus rigoureuses.

Cette nouvelle, écrit Barrillon, fait beaucoup de bruit à Londres et à la cour... Les Français réfugiés sont fort fâchés de sa disgrâce et perdront en lui un appui à la cour et un protecteur dans le Conseil qui leur procurait tous les avantages qu'il pouvait.

— Il y a bien de l'apparence, répond Louis, que la mortification que le roi d'Angleterre donne à l'évêque de Londres imprime dans l'esprit des factieux assez de crainte pour les empêcher de s'opposer à l'avenir aux desseins du roi.

Quatre jours plus tard, l'ambassadeur revient sur cet événement :

La disgrâce de l'évêque est regardée ici comme une marque que le roi croit pouvoir se passer du parti épiscopal... Les Français réfugiés sont consternés de ce qui est arrivé à l'évêque de Londres. Ils n'avaient point de protecteur plus zélé. Ils savent bien que le roi les regarde comme des

gens fort mal disposés pour lui et qui favorisent secrètement le parti des factieux[1].

Mais, pour avoir exclu l'opposition de son Conseil, le roi ne la retrouva pas moins au dehors, notamment dans l'épiscopat anglican.

On ne s'entendit pas aisément, même sur une chose aussi simple en apparence que le Manifeste qui devait annoncer la collecte.

Il y a, raconte Barrillon, quelque différent entre l'archevêque de Canterbury et le chancelier[2] sur la forme en laquelle doit être dressée l'ordonnance pour la collecte en faveur des protestants français. Sa M. B. y oppose toutes les restrictions possibles, et voudrait bien s'en pouvoir dispenser entièrement[3].

Et Louis XIV donc!

Le roi d'Angleterre, écrit-il le 15 mars, fait très prudemment d'apporter toutes les restrictions possibles, et il ferait encore mieux de supprimer entièrement cette collecte, s'il était en son pouvoir.

« Assurément », pensait Jacques, tout aussi vexé que Louis qu'on l'eût mis dans cette galère.

1. Dépêches des 3, 7, 11 et 17 janvier 1686.

Bonrepaus écrit de son côté à Seignelay : « M. de Barrillon croit que la connaissance que le roi d'Angleterre a eue au sujet de mon voyage, sur le fait des religionnaires, l'a porté à déclarer plus tôt qu'il n'aurait fait ce qu'il déclara hier, qui est que l'évêque de Londres ne sera plus de son Conseil. C'était un protecteur zélé des fugitifs de France et tout à fait dans les intérêts du prince d'Orange. Cette nouvelle qui n'est publique que depuis ce matin fait grand bruit à Londres. On ôte aussi à l'évêque la charge de doyen de la chapelle royale qui est une dignité considérable et de quelque revenu. » (Dépêche du 3 janvier.)

2. Lord George Jeffreys. Ce personnage, dont la mémoire est arrivée jusqu'à nous chargée d'infamie, était aussi juge suprême de la *Cour du Banc du Roi*. Il y siégeait en fou furieux, avec une partialité révoltante, un cynisme et une brutalité d'apostrophe inouïs. Il était tout couvert du sang des innombrables victimes envoyées à l'échafaud lors des *Assises sanglantes*, suite des révoltes mal combinées d'Argyle et de Monmouth. Secoué par le *delirium tremens* de son ignoble ivrognerie flambante sur ses joues et dans ses yeux, il était encore souffrant du gros rhume qu'il avait pris au haut d'un poteau indicateur où il était monté à peu près nu, au sortir d'une débauche, pour y boire à la santé du roi.

3. Dépêche du 7 mars.

Le roi d'Angleterre paraît toujours dans la résolution de ne point assister les fugitifs de France. Un de ses principaux ministres n'a point fait difficulté de me dire aujourd'hui qu'il empêcherait que la permission qui avait été accordée de faire une collecte pour eux n'eust pas lieu.

C'est Bonrepaus qui écrit cela le 10 janvier, et quatre jours plus tard, avec une vive satisfaction : « La collecte que l'on a fait espérer aux fugitifs est plus reculée qu'elle n'a jamais été ! »

Pour l'envoyé de Seignelay, cette collecte est une malencontreuse affaire qu'il s'efforce d'enrayer, car de la misère des réfugiés dépend le succès de sa mission, il l'a dit plusieurs fois, il le répète encore dans sa dépêche du 18 février :

Il est vraisemblable que lorsque le petit fond qu'ils ont apporté de France leur manquera et qu'ils seront entièrement désabusés du secours qu'ils ont attendu de la collecte et des emplois, ils songeront plus sérieusement à profiter des grâces que le roi a la bonté de leur faire offrir.

Et Barrillon?—Oh ! celui-là, comme on le connaît, indifférent en matière de religion, homme du monde et bon vivant, en relations agréables avec les principaux seigneurs réfugiés, il ne s'inquiétait de l'affaire que pour garder sa place que Bonrepaus convoitait peut-être. Cependant cette collecte était une bien grosse et bien amère pilule pour son maître. Faudra-t-il vraiment qu'il l'avale? Non certes ! si cela dépend de Barrillon. Déjà, depuis trois mois, il la retarde, dans l'espoir que la sympathie des Anglais, superficielle sans doute, s'étant refroidie, le résultat sera piteux :

La collecte qui a été ordonnée pour ces prétendus réformés français n'a point encore eu d'exécution et je ne pense pas que les deniers qui en proviendront soient considérables, quoique quelques particuliers affectent de les secourir pour faire paraître un zèle de religion qu'ils n'ont pas.

Voilà Barrillon jugeant les autres d'après lui-même.

En outre, chaque fois qu'il est obligé de revenir à cette fâcheuse quête, il dore la pilule tant qu'il peut : « Cela ne

tire pas à conséquence ; le roi en est désolé, irrité ; les réfugiés sont suspects et n'ont rien à espérer, etc., etc. »

Enfin, de concert avec la cabale jésuitique, il s'ingénie à suggérer des obstacles au soulagement des malheureux. Voici la dernière trouvaille : imposer aux pauvres réfugiés qui sont presbytériens une condition qui les obligera à renoncer aux bénéfices de la collecte. Le roi anglais, catholique militant, qui réprouve tout protestantisme et s'obstine à vouloir abolir le *Test Act*, trouvant monstrueux qu'on ait placé à l'entrée des fonctions publiques l'adhésion au rite anglican, exigera préalablement cette adhésion des pauvres refugiés affamés !

C'est quelque chose cela ; mais après tout ce n'est guère qu'une formalité : entre protestants, rien d'une abjuration. Déjà beaucoup de réfugiés, même parmi les ministres, se sont rattachés à l'Eglise anglicane. Aussi a-t-on imaginé autre chose de plus fort : arrière quiconque est simplement *soupçonné* de favoriser les factieux, c'est-à-dire ceux qui parlent contre Rome, contre les jésuites, contre Louis XIV et sa politique. On voit ce qu'avaient à espérer les huguenots des deniers de la collecte.

Il sera difficile, écrit Barrillon, d'empêcher encore longtemps la collecte pour les réfugiés. Le roi d'Angleterre me parle toujours d'eux comme les croyant fort malintentionnés, et il est résolu d'empêcher que les deniers qui proviendront de cette collecte ne soient distribués qu'à ceux qu'on connaîtra s'être entièrement conformés à l'Eglise anglicane et n'être point suspects de favoriser le parti factieux.

Le retardement qui a été apporté à cette collecte a fort dégouté et chagriné les Français réfugiés ici. Ils voient bien que le roi d'Angleterre n'est pas enclin à les favoriser, et qu'ils n'ont rien à espérer de lui que ce qu'il ne pourra s'empêcher de faire.

Mais tout cela est odieux, car c'est ravir le pain, que d'autres leur ont donné, à d'honnêtes ouvriers, à des femmes, à des enfants, des veuves, des orphelins, des infirmes, exilés sans ressources dans un pays dont ils ignorent la langue. Louis XIV le sent bien, lui qui le fait faire, et il s'en réjouit ; seulement

il a soin que tout l'odieux retombe sur son homme de paille, le roi Jacques. Et maintenant que la collecte est inévitable et que de nouveaux efforts de sa part ne feraient qu'aggraver l'échec de sa vanité et de son ressentiment, il ordonne à son ambassadeur une tardive et hypocrite abstention.

« Vous ne devez pas, lui écrit-il le 8 mars, vous donner aucun mouvement pour retarder la collecte; mais quand vous pouvez, sans paraître, former quelque obstacle à l'entretien de ces mauvais sujets, vous ne devez pas en perdre l'occasion. »

Triste besogne. Barrillon devait pourtant montrer qu'il la faisait pour ses 48,000 livres par an. « Ne pas perdre l'occasion » cela s'interprète *trouver l'occasion*. Or, le roi qui a dit un jour : « J'ai failli attendre ! » doit être promptement servi : — Voilà, sire, par retour du courrier :

On sceut ici qu'il y avait une grande dissention entre les ministres français qui sont en Hollande; que M. Claude en avait accusé plusieurs d'être Moliniens ou Arminiens. Cela m'a donné l'occasion de dire au roi d'Angleterre qu'il devait bien faire examiner la doctrine de ceux qui sont ici, et ne pas permettre aucune fonction qu'à ceux qui se conforment véritablement à l'Eglise anglicane.

Il est vraiment comique de voir quelle puissance d'ingéniosité les dépêches du roi donnaient à l'esprit de son ambassadeur. Mais il faut voir aussi le côté malfaisant. Si le conseil de Barrillon eût été suivi, c'était au moins une centaine de ministres privés de leurs fonctions, quelque soixante Églises françaises fermées, et un nouvel exode pour la grande masse des réfugiés.

Or, il ne tint ni à l'ambassadeur, ni au parti jésuite qui menait le roi, que le conseil de Barrillon ne fût mis en pratique. Il y eut même, paraît-il, un commencement d'action. On lit en effet ce qui suit dans la lettre anonyme dont nous avons déjà cité quelques lignes, et qui émane vraisemblablement d'un fonctionnaire important de la cour :

Sir, je vous ai signalé dans une de mes lettres que l'un des moyens proposés pour purger ce royaume des Huguenots qui s'y trouvent et que le

conseil de la cabale (*cabalistical councill*) représente comme dangereux pour le gouvernement actuel, était de lancer contre l'Eglise huguenote, tant à Londres que dans les autres lieux d'Angleterre où elle existe, des ordres comme d'abus (*writts of quo warranto*) qui en obligeraient les fidèles à se conformer à l'Eglise anglicane ou à quitter le royaume; nos ministres d'État supposant qu'ils choisiraient le dernier parti. Et il paraît que ce moyen n'était pas mal imaginé. En effet, ayant commencé par l'Eglise non conformiste de la cité, les marchands qui la soutiennent déclarèrent aussitôt aux ministres et aux anciens de ladite Église que s'ils se conformaient, eux cesseraient leurs subsides. Cela étant, on pense qu'ils seront forcés de fermer leur église et de se retirer ailleurs. Le résultat sera d'obliger à s'en aller, non seulement un grand nombre de ces huguenots, dont plusieurs ont beaucoup d'argent et de marchandises, mais aussi un grand nombre de nos propres marchands dissidents qui fréquentent cette église, en même temps qu'on découragera tous les autres qui considéreront cette mesure comme l'avant-coureur d'un plus grand orage, cesseront leur commerce et feront rentrer leurs fonds qui, estime-t-on, représentent au moins six sur dix de l'argent engagé dans le commerce (*moving cash*) de toute la nation et qui le fait aller. Cela ne peut qu'affaiblir beaucoup notre trafic et diminuer considérablement les revenus des douanes; mais, ainsi qu'on le pense, ni cela ni aucune autre espèce d'obstacle éventuel (*emergent*) ne sera capable de détourner le roi de sa ferme résolution de pousser jusqu'aux extrêmes limites la question religieuse.

Mylord Sunderland a informé M. Barrillon de ce que le roi avait fait relativement aux huguenots, ce qui, y compris les conséquences, l'a satisfait, et le jour même que cette affaire fut décidée, un express fut envoyé en France...

« Les marchands français qui supportent l'Eglise ci-dessus mentionnée ont fait tout en leur pouvoir pour s'assurer les services des avocats les plus capables de plaider contre ce *quo warranto;* mais redoutant de se mettre en opposition avec la cour, et trouvant que les juges embarrassent et insultent ceux qui ont plaidé, ils se refusent à se servir d'un moyen de défense aussi délicat.

La tentative que vient de raconter le chroniqueur anglais était un attentat par trop audacieux. Il eût été facile au consistoire de justifier de son privilège déjà séculaire, et par la charte de fondation octroyée par Edouard VI et par les con-

1. Le *quo warranto* est un *writ* ou ordre de la Cour du Banc du Roi ou de la Reine obligeant, sous peine d'interdiction, un individu ou une société à justifier du droit en vertu duquel s'exerce une charge ou un privilège public.

firmations successives d'Elisabeth et de tous ses successeurs, y compris Jacques II lui-même.

Barrillon ne l'ignorait sûrement pas ; mais il se plaçait au point de vue de son maître pour qui les édits et les chartes n'étaient que des feuilles d'automne qu'un souffle royal suffisait à emporter dans l'abîme du néant. C'était vraiment aller trop vite en besogne. Jacques II n'avait pas réussi à établir son autocratie sur les ruines du Parlement et des institutions du pays. Il fallut bien laisser tomber l'affaire. D'ailleurs, il est probable qu'on avait simplement espéré effrayer l'Église de Londres, la désorganiser, lui faire perdre la tête et l'amener à se suicider. Il n'en fut rien en tout cas. Barrillon dut se borner à continuer ses efforts pour entraver la collecte dont Louis XIV prenait si mal son parti, et à le consoler de ce que son souhait de voir mourir de faim les réfugiés n'était pas en train de se réaliser :

Le roi d'Angleterre, lui répète-t-il, témoigne une grande aversion pour eux, et il aurait bien voulu se dispenser de la collecte mais il n'a pas cru que cela fut possible.

On la fera du moins dans des conditions défavorables, au lieu de lancer une proclamation apitoyante, selon que l'avait d'abord résolu le Conseil :

On a prévu que cette collecte donnerait occasion à des prédications dans toutes les paroisses, qui seraient remplies d'invectives contre la religion catholique et de calomnies sur ce qui se passe en France. Il a été résolu pour l'empêcher que la collecte se ferait par un *bref* (comme on l'appelle ici) émané du Conseil, et qu'il y aurait une ordonnance de l'archevêque de Canterbury, adressante aux curés, pour lire seulement le bref, sans qu'il soit permis de faire aucun discours sur ce qui y est contenu. Cette précaution est nécessaire pour prévenir des déclamations dangereuses pour Sa M. B. quoiqu'elles se fissent directement contre la France.

Enfin, ce fameux bref[1], depuis quatre mois tantôt donné, tantôt retiré, mille fois lu, discuté et corrigé, amendé de façon

1. On le trouve dans le *Bulletin*, année 1886, pp. 124-130.

que rien n'y rappelât la cause des infortunes pour lesquelles on sollicitait, fut signé par le roi le 15 mars 1686 [1].

Il semble pourtant qu'on trouva encore moyen d'en retarder la notification publique pendant deux mois dans certaines villes, à Windsor, par exemple, siège d'une résidence royale. Un contemporain écrit à la date du 25 avril/5 mai 1686 : « On a lu aujourd'hui dans notre église (à Windsor) le Bref d'une collecte pour soulager les protestants français oppressés si cruellement avec barbarie et inhumainement sans qu'on leur puisse rien imputer. Il y a longtemps qu'on l'attendait et on l'a enfin publié non sans difficulté, l'ambassadeur français mettant son intérêt à s'y opposer [2]. »

A Londres, ce retardement fut de six semaines. Barrillon mande au roi le 29 avril : « La collecte en faveur des réfugiés protestants commence à se faire à Londres. On s'y porte avec beaucoup de chaleur, et le roi d'Angleterre connaît bien que les gens mal intentionnés pour lui sont les plus prompts et les plus disposés à donner considérablement. »

A côté de la pilule, le verre d'eau; Barrillon n'y manque jamais : il continue donc aussitôt :

Il s'est fait une assemblée sur le sujet de cette collecte chez le chancelier, en présence de l'archevêque de Canterbury et des autres commissaires préposés à la distribution des deniers qui en proviendront. Le chancelier parla des réfugiés d'une manière qui leur a fort déplu. Il les dépeignit comme ayant pour la plupart des principes opposés à l'Eglise anglicane et au gouvernement. Il déclara qu'on apporterait de grandes

1. On sait que le calendrier dit grégorien, fondé sur une réforme exécutée sous le XIIIe pontife de ce nom, ne fut admis qu'au XVIIe siècle par les nations protestantes, trop irritées contre la politique des papes persécuteurs pour rien recevoir de leurs mains, non pas même un progrès purement scientifique. L'Angleterre ne l'admit qu'en 1751, cinquante ans après l'Allemagne.

Or, il y avait, en 1700, onze jours de différence au détriment du calendrier julien, suivi jusqu'alors dans ces pays, et dix jours antérieurement à cette date. Il faut donc augmenter d'autant les quantièmes julien ou anglais pour les faire concorder avec les grégoriens usités dans les pays catholiques depuis 1582. Donc le 5 mars julien ou anglais correspondait au 15 mars grégorien ou catholique.

2. *Diary and correspondance of John Evelyn, F. R. S.*

précautions pour ne pas distribuer légèrement de l'argent à des gens pour qui la collecte n'est pas ordonnée, et que l'intention de Sa M. B. était que ce fut seulement à ceux dont la conduite ne pouvait être soupçonnée et qui seraient bien reconnus être dans la doctrine et les pratiques de l'Eglise anglicane. Le discours du chancelier a fort déplu aux protestants réfugiés. Ils le regardent comme une preuve des sentiments du roi d'Angleterre à leur égard. Ils appréhendent même que ce qui a été dit ne retarde et ne refroidisse le zèle de beaucoup de gens qui craindraient que les deniers ne soient distribués selon leur intention. — Sa M. B. connaît bien qu'il aurait été à propos de ne point ordonner la collecte et que les gens malintentionnés contre la religion catholique et contre lui, se servent de cette occasion pour témoigner leur zèle, que, sans cela, ils seraient obligés de tenir caché. (10 mai.)

On le voit, Barrillon ne cesse de répéter la même chose, et Louis XIV n'est pas moins ressasseur que lui : « Le roi d'Angleterre, écrit-il, a grande raison de prendre quelques précautions contre les mauvaises intentions des Français calvinistes qui passent dans son royaume, et il doit être bien persuadé que leurs sentiments ne s'accordent pas plus avec l'autorité royale qu'avec la religion catholique, et même avec celle que les lois d'Angleterre autorisent. »

L'ambassadeur se garda bien de faire connaître le résultat de la collecte qui dépassait tout ce qu'on avait pu espérer. Les frais déduits, il resta net 40,000 livres sterling (1 million de francs), somme considérable à cette époque, si l'on tient compte de la valeur bien supérieure de l'argent et de la richesse publique bien inférieure à ce qu'elles sont aujourd'hui.

Décidément Louis XIV était battu. Même avec l'aide de son vassal Jacques II, son pouvoir de nuire aux réfugiés venait échouer, comme les flots de la mer en fureur, sur les côtes de l'Angleterre. On pouvait du moins en entendre le grondement. Aux intrigues et aux calomnies, nous allons le voir ajouter les plaintes.

(*A suivre.*) CÉSAR PASCAL.

DOCUMENTS

L'ÉGLISE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

EN AOUT 1561, ET LES DE VASSAN

Le signataire de l'intéressante lettre qu'on va lire, *Alain de Vassan*, appartenait à une riche famille de marchands de la Champagne, que les généalogistes font remonter à un Jean de Vassan, anobli à la fin du XIVe siècle. (*Armes :* d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une coquille de même.) Il était le fils aîné de Guillaume de Vassan, écuyer, seigneur de Remimesnil, Pottemont et Crespy-en-Valois en partie, et de Jeanne de la Ferté. Le 17 décembre 1556, il épousa, par contrat passé à Chaumont, Catherine Rose, fille de Jean Rose, bailli de Joinville, et de Jeanne le Gendre.

« Comme Protestant, et pour professer sa religion plus tranquillement — écrit La Chenaye des Bois dans son *Dictionnaire de la Noblesse* (t. XIX, p. 502) — il acquit, en 1558, la Terre et Seigneurie de Chonville en Barrois, et voulant éviter la mort dont il était encore là menacé, il se retira à Badonviller, frontière d'Allemagne, en 1585[1], et mourut à Strasbourg en 1588, âgé d'environ 60 ans. Sa femme, en 1592, revint à Gondrecourt, terre qu'elle avait apportée en mariage, où par les soins de l'Evêque de Senlis son frère, » — le fameux Rose, le plus enragé ligueur qui fût en France, dit Bayle, — « elle fut ramenée à la religion catholique et mourut en 1599. »

Alain de Vassan laissa trois fils, *Zacharie*, *Benjamin*, *Jean*, et une fille, *Marie*. Zacharie de Vassan, l'aîné, qui se qualifiait de chevalier, seigneur de la Thuillerie, Puiseux, vicomte d'Aubilly, conseiller du Roi, gentilhomme servant du Roi, maître d'hôtel ordinaire en 1605, mestre de camp entretenu, gouverneur de Laon en

1. Une partie de ses biens situés à Gondrecourt, Horville, Houdelaincourt et Abainville avaient été confisqués dès le 19 mars 1574 par le duc de Lorraine et de Bar qui les donna à Jean de Chalant, « *pour être ledit Alain de Vassant demeuré pertinent en la nouvelle opinion de la Religion prét. Réformée.* »

1614, paraît être resté fidèle à la Réforme, au moins jusqu'à son mariage, en 1592, avec *Madeleine Feret*, fille de *Jean Feret, seigneur de Montlaurent*[1] et de Catherine de Jouennes. Les bénéfices ecclésiastiques dont plusieurs de leurs huit enfants furent dotés ne laissent pas de doutes sur une apostasie ultérieure aussi générale que fructueuse pour cette branche aînée de la famille.

En revanche, nous devons une mention particulière à trois frères et à une sœur d'Alain de Vassan. *Jehan* et *Antoine* de Vassan, drapiers de Troyes, établis à Lyon, s'y trouvaient lors de la grande persécution de 1568[2]. Selon Grosley, ils étaient âgés, Jehan de 40 ans, Antoine de 35 ans, et ils auraient péri lors de la Saint-Barthélemy[3]. Jehan de Vassan était l'un des diacres de l'Eglise de Lyon en 1568. Un troisième frère, *Christophe*, est mentionné dans la *France Protestante* (1re édition, tome IX, pp. 450 et 451). Comme ses frères, il souffrit la persécution, mais réussit à se réfugier à Genève[4], où il épousa Perrette Pithou, la sœur de ses illustres compatriotes Nicolas[5] et Pierre Pithou. Christophe de Vassan eut trois fils[6], *Jean*, *Nicolas* et *Pierre* (?) que sa veuve éleva à Genève avec le plus grand soin. Les deux premiers, recommandés par Pithou et Casaubon à à Scaliger, allèrent étudier la théologie à Leyde et vécurent familièrement dans la maison de ce célèbre humaniste. C'est grâce à l'heureuse indiscrétion de Jean et de Nicolas de Vassan, *Vassanii fratres*, que fut recueilli un charmant volume, trop délaissé de nos jours, le *Scaligerana*, où sont notées avec une naïve exactitude les réflexions et les boutades de l'illustre érudit. On voit d'après la *France Protest.* (art. Vassan) que l'aîné, Jean, après avoir été ministre de l'Église de Château-du-Loir, embrassa vers 1614 le catholicisme. Nicolas aurait suivi son exemple un peu plus tard[7]. Le

1. Voy. *Livre du Recteur*, de Genève, 1563.

2. Voir leurs noms sur la liste de proscription publiée dans la *France Prot.*, tome I, col. 278, lignes 64 et 107.

3. Grosley — *Mémoires sur les Troyens célèbres*, art. *Vassan*.

4. Il y avait étudié, en 1563 (*Livre du Recteur*).

5. Nicolas Pithou avait lui-même épousé la sœur de Christophe et d'Alain de Vassan, *Perrette de Vassan*, dénommée *Laurette* dans le Dictionnaire de La Chenaye des Bois. (Voy. Grosley : *Vie de Pierre Pithou*, 2 vol. Paris, 1756.)

6. Et une fille, *Marie*, qui épousa en 1597 un gentilhomme verrier, champenois, Louis d'Hennezel, sieur d'Essert.

7. Doit-on identifier Nicolas de Vassan avec ce ministre d'Ay dont il est question *Bull.*, XXXIX, 314 ?

troisième fils de Christophe de Vassan, et de Perrette Pithou, dont MM. Haag n'ont pas retrouvé le nom, pourrait bien être ce *Pierre Vassan* de Troyes, que l'on voit inscrit au nombre des étudiants de l'université de Heidelberg le 20 avril 1587. C'est le même, sans doute, plutôt qu'un fils de Nicolas, qui épousa en Bretagne *Marie Le Noir* et dont nous trouvons en 1625 un fils ou un petit-fils, *Philippe de Vassant*, seigneur de Martimont, ancien de l'Église de la Roche-Bernard[1].

A l'époque où il écrivait la lettre ci-jointe, Alain de Vassan était revêtu de la charge de procureur du roi au bailliage de Vitry-le-François, et ses fonctions lui permettaient de parler, on voit avec quelle liberté et quel zèle, au nom des frères de la petite Eglise récemment dressée. D'autres magistrats de la même juridiction étaient également dévoués à la Réforme, comme *Antoine de Combles*, lieutenant particulier et *Pierre Nevelet de Dosches*[2], lieutenant-général au bailliage, dont la femme, *Marie de Vassan*, était la nièce du procureur du roi.

L'Eglise de Vitry, comme celle de Vassy, semble avoir été une fille de celle de Troyes. Pierre Fournelet, lorsqu'il y vint, au printemps de 1561, dut y trouver le terrain admirablement préparé par les familles influentes et dévouées que nous venons de citer[3]. Un ministre envoyé peu de temps après le passage de Fournelet par les soins de l'Eglise de Paris ne répondit pas à l'attente des fidèles de Vitry. C'était un légiste, « bien délicat », écrit à Farel Antoine de Saussure, « et suis esbaïs comme il ne veult praicher que deux fois la sepmaine. » On trouvera dans un article de feu M. Gagnebin, auquel nous prions le lecteur de se reporter[4], toute la correspondance et les éclaircissements relatifs à cet incident. Nous citerons seulement quelques lignes d'une lettre de A. de Saussure (M. de Domp-

1. *France Prot.* (2e éd..) II, 313.

2. Il fut député de l'Eglise de Vitry au synode national de Jargeau (1601). En 1568-1569, il s'était, comme beaucoup de protestants lorrains et champenois réfugié à Strasbourg — du moins s'il est permis de reconnaître son nom sous celui de « Philibert la Glasche, lieutenant-général de Vichy », cité par M. Erichson (*l'Eglise française de Strasbourg*, p. 43).

3. Ajoutons encore les *Mauclerc*, famille considérable de la province de Champagne. La lettre d'Alain de Vassan est scellée du cachet en cire de *Claude Maucler*, un des anciens de l'Eglise.

4. *Bull.*, XII (1863), p. 349 et suiv.

martin) écrite à Farel, de Vervain[1], le 13e jour de septembre 1561, après la réception de la missive d'Alain de Vassan :

... Or, comme j'étois à Genève, mardy, prest à partir, ariva letres de l'Eglise de Vitry-le-François pour avoir ung ministre, combien qu'ilz en ayent desjà ung qui leurs a esté envoïé de Paris. Or, entre les letres que on a escript, il y en a une qui m'est adressée au nom des frères par le procureur du roy, *laquelle je vous envoie* affin de mieulx entendre leur nécessité. Or, j'en fus parler à M. Calvin lequel me dict qu'il n'estoit possible d'en trouver pour ceste heure à Genève. A ceste cause je vous ay escript ceste letre par ce porteur, lequel s'en va audict Vitry, affin que luy déclariés s'il s'en pourroit trouver quelqu'un en vostre classe ou de Valangin..... ladicte ville de Vitry est ung siège présidial où il y a force gens savans, et pourtant il leurs faudroit ung homme docte, ce qui est bien difficille à trouver à ceste heure...

La lettre d'Alain de Vassan passa, on le voit, sous les yeux de Calvin, et resta entre les mains de Farel. L'Eglise de Neuchâtel, où Antoine de Saussure était très considéré, accueillit favorablement la demande des fidèles de Vitry, et leur envoya Me. *Pierre Clément*, alors pasteur à Dombresson. Il partit pour Vitry en novembre[2], mais n'y demeura qu'un an, et revint à Neuchâtel. L'Eglise de Vitry, qui fut au XVIIe siècle la plus florissante de toute la Champagne, eut, comme on le voit, quelque peine à s'assurer un ministère stable et suivi dans les premières années de son existence[3].

H. Dannreuther[4].

1. Il faut lire *Vernens*, seigneurie du pays de Vaud, dont A. de Saussure prenait quelquefois le nom. — Sur Antoine de Saussure, sieur de Dommartin V. *France protestante*, IX, p. 185.

2. M. Gagnebin parle d'une seconde lettre de l'Eglise de Vitry, datée du 9 octobre 1561, sur cette affaire. Quelqu'un de nos lecteurs de Neuchâtel voudrait-il la transcrire aux Archives de la Compagnie des pasteurs, pour compléter cet article ?

3. Voir aussi la lettre de Théod. de Bèze aux Eglises de Châlons et de Vitry, 1er novembre 1578, publiée par M. Hérelle dans *la Réforme et la Ligue en Champagne* (1888).

4. En remerciant M. Dannreuther des notes si complètes qu'il a bien voulu extraire pour nous de son dossier champenois, nous ajouterons que l'original de la lettre qu'il commente appartient aujourd'hui à M. Lardy, ministre de Suisse à Paris. Il nous a été communiqué, ainsi que deux autres lettres que nous ne tarderons pas à publier, avec son assentiment, par l'obligeant intermédiaire de M. F. Buisson, directeur de l'Enseignement primaire.

A Monsieur Monseigneur de Dompmartin.

Monsieur, jay esté prié de mes frères de vous escrire la présente, pour vous prier bien fort, dont aussy de ma part je vous supplie très affectueusement, de nous faire tant de bien de nous ayder pour avoir ung ministre, de grande doctrine, expérience, authorité et hardiesse, pour enseigner, reprendre et corriger, à toutes heures que sera besoing, et sevèrement et doulcement, comme scavez très bien que l'office d'ung vray ministre de la parole de Dieu requiert.

Car, quant à celluy que vous scavez nous estre donné, il nous a déclaré qu'il ne peult faire exhortations que deux fois la sepmaine — dymenche une et mercredy une tant seulement —, sans pouvoir vacquer à autres choses, pour le peu d'expérience qu'il a encores et l'estude qu'il fault qu'il face toute la sepmaine pour [faire les ?] [exhorta]tions.

Or mesdits frères en demandent tous les jours, car ilz désirent tant d'estre repeuz de ceste saincte viande (dont nous avons esté si longuement privez), qu'ilz ne demandent autre chose. Aussi qu'il est besoing qu'il aille par les maisons, faire des petites exhortations, corrections et remontrances, qu'il ne peult faire[1].

Davantage, vous scavez qu'en ce lieu il y a beaucoup de gens doctes, ausquels il fauldra parler gravement et hardiment quant il plaira à Dieu de nous faire donner toute liberté pour le servir (?) publicquement en ung temple, où nous aurions paour que nostre ministre ne fut pas bien receu.

Pourtant, Messieurs, je vous supplie derechef très humbl[ement] de nous ayder à e[n por]voir ung. Pour quoy nous envoyons [le présent ?] porteur [et ? no]us espérons, avec l'ayde de Dieu, [avoir] ung temple bien tost, pour ce que tous les estatz l'ont demandé.

Le Prince de Condé est d'accort avec Monsr de Guise comme on m'a aujourdhuy dict. Les Églises de par deça s'[au]gmente de jour en jour, Dieu soit loué, Lequel je prie, Monsr, vous donner son ayde et augmentation de ses sainctes grâces, me recommandant humblement à la vostre bonne et de vostre bonne compagne.

De Victry ce dernier Aoust 1561. Vostre frère, serviteur et amy, au nom de tous,

ALAIN DE VASSAN.

1. Publiquement.

LE PRÉDICANT FRANÇOIS VIVENS[1]

SA MORT D'APRÈS UN TÉMOIN

(1687-1692)

On lira certainement avec le plus vif intérêt cette notice d'un contemporain que nous croyons être *Gavanon dit Lavérune*[2], et que M. Gaidan a bien voulu extraire pour nous des manuscrits Court, tome 17 R. Les mêmes manuscrits, tome 39, renferment, sur Vivens, une notice plus détaillée, par A. Court lui-même. Nous la donnerons, s'il plaît à Dieu, une autre fois, ainsi que l'autobiographie, encore plus intéressante peut-être, de ce Gavanon. Rappelons, à ce propos, les notes biographiques insérées ici même, sur Vivens, le prototype des Camisards, l'année dernière, par M. Teissier Du Cros (*Bull.*, 1890, p. 153).

N. W.

Voici une narration de la vie de Mor François Vivens, du lieu de Valleraugues en Cévennes.

Ce jeune garçon, à l'âge d'environ vingt-trois ans quitta père et mère et se retira dans les bois pour ne point changer de religion, et en même temps s'étudia pour faire des assemblées qui, dans peu de temps, furent fort nombreuses. Ce qui fit que nos adversaires fesaient incessamment des détachements pour le surprendre. Enfin, voyant qu'ils n'en pouvaient pas venir à bout, Monsieur du Gas[3], gouverneur de la province du Languedoc, lui fit proposer une amestie (amnistie) pour le faire sortir du royaume, s'imaginant qu'il n'y aurait plus de proposant après lui : ce que le sieur Vivens accepta, moyennant que l'on laissât sortir avec lui cinq cents personnes de sa connaissance qui n'avaient pas encore changé de religion et qui fréquentaient ses assemblées ; ce que l'on lui promit.

Mais quand ce fut au départ, l'on ne lui en accorda que quatre-vingt, qui furent séparées en quatre colonies où le sieur Vivens en eut vingt-cinq et conduit en Espagne, et ensuite arriva en Hollande où, d'abord qu'il fut arrivé à Rotterdam, il y reçut l'imposition des mains pour être ministre. Et se voyant avoir reçu l'imposition des mains, il regrettait d'avoir abandonné tant de personnes qui n'avaient pas changé de religion dans les Sevenes.

1. Sur Vivens, voy. *Bull.*, II, 355; III, 294; XXXIX, 153.
2. Gavanon, Jean, S. Hippolyte du Fort, 1717, *Bull.*, VII, 357; IX, 216; XIX, 104, 115.
3. Voy. *Bull.*, XXVII, 237.

Il prit d'abord le parti de s'en retourner, mais, à son arrivée, il trouva que plusieurs autres personnes s'étaient étudiées à prêcher, de sorte que les assemblées devenaient toujours plus nombreuses, de sorte qu'il y se fit une assemblée qu'il y eut deux prédications, dans la nuit, du côté de Saint-Félix, où il y avait environ quatre mille âmes, où Monseigneur *Teissier*[1], viguier de *Durfort*, y fut pris avec un certain *Bastide*[2], de *Valestalière*, et tous deux furent pendus à Lasalle.

Et comme la persécution se redoubla toujours, *Gavanon*, jeune garçon de *Lasalle*, se voyant réduit à ne point paraître qu'avec son père et sa mère, se rejoignit, comme (il) avait fait la première fois, à M. Vivens dans le désert, où ils étaient en nombre de dix personnes; — et fesant des assemblées partout où il passait, par toutes les Cévennes, depuis l'année 1686 jusques au commencement de l'hiver de l'année 1688, qu'alors, ayant traversé depuis *le Vigan* jusques à *Saint-Jean-du-Gard*, où nous allâmes au-dessus d'*Anduze*, entre *Carnolles* et *Panso*, où il y avait une retraite dans un rocher, — propre à y passer l'hiver, — où nous étions, en nombre de huit personnes.

Et le mois de janvier de 1689[3], M. Vivens qui était le ministre et le chef, députa un certain *Bertézène*[4], dit *Languedoc*, pour aller chercher une pension que le roi d'Angleterre nous avait envoyée à Saint-Hippolyte, mais il eut le malheur d'être pris au-dessus d'Anduze, par un détachement des soldats d'Allez (*Alais*) où il fut conduit dans le fort d'Allez, de sorte qu'en étant d'abord avertis, nous sortîmes de ce rocher et nous fûmes conduits à une voûte souterraine à un quart d'heure plus loin et dessous la neige qui y avait tombé à foison alors. Et y ayant demeuré l'espace de vingt-huit jours sans ouïr parler du dit Languedoc, ni qu'il se fût fait aucun détachement, M. Vivens crut que le dit Languedoc ne découvrirait aucune retraite, puisqu'il avait demeuré tant de temps sans rien dire et qu'il trouvait (*ce qui fit* qu'il trouva) à propos de retourner à notre première retraite ; ce qui fut exécuté le vingt-six de février de la dite année 1689[5].

Mais le lendemain matin, il fut dit d'aller travailler à faire une caverne sur la hauteur de la montagne, au dit *Panzo*, pour y être mieux en sûreté et y passer le reste de l'hiver. Et M. Vivens ayant deputé un nommé *La*

1. *Teissier* (*François*), viguier. *Durfort*, 1686, fév. 26. — *Bulletin*, V, 214; VI, 81, 85; XXVII, 454; XXXIX, 413; XXXII, 268.
2. *Bastide* (*David*), *La Salle*, 1686 fév. 26. *Bulletin*, XI, 476, XXII, 61; XXVIII, 73.
3. Erreur, pour 1692.
4. *Berthezène* (*David*), *S. Hippolyte du Fort*, *ibid.*, II, 355; VI, 86.
5. Voy. note 3.

Rouvière[1] et *Gavanon* dit *Laverune*, pour l'expédition de cet ouvrage, le vendredi matin vingt-sept de février, après avoir fait la prière et après avoir pris congé de M. Vivens et des autres quatre disciples qui restaient encore avec lui, nous allâmes à notre travail marqué. Mais nous n'y fûmes pas plus tôt arrivés que le rocher dont (où) nous venions de quitter nos gens, fut investi par un détachement de quatre-vingts hommes que le dit *Languedoc* conduisait d'Alais.

D'abord que M. Vivens se vit investi, il fit la prière, il brûla tous ses papiers et commença à se défendre. En lâchant son premier coup de fusil il tomba deux sergents et quelques autres dans la suite, ce qui fit que le commandant ordonna au détachement de prendre le large, pour ne pas perdre son monde, pensant les prendre par famine. Mais un certain *Jourdan* d'Alais étant venu par le dessus du rocher où il y avait une fente qui répondait à une ouverture du rocher, et ayant aperçu sortir la tête de M. Vivens, il lui lâcha un coup de fusil, entre les deux épaules, qui lui sortit à l'estomac, en sorte que sa mort fut bien douce, au lieu que si on l'eût pris en vie, l'on aurait inventé la mort la plus cruelle que l'on eût pu trouver.

Enfin l'on somma les autres quatre disciples qui étaient dans le rocher de se rendre et qu'ils auraient la vie sauve et qu'ils n'auraient aucun mal, mais ils ne furent pas plus tôt entre leurs mains, que ces bourreaux les lièrent deux à deux, et ayant emporté le corps de M. Vivens sur un cheval à *Alais*, ils le mirent sur une claie, la face en terre : il fut traîné par toute la ville d'Alais, et ensuite brûlé et ses cendres jetées au vent.

Ainsi voilà de la manière que ces indignes persécuteurs assouvirent leur rage. Et quant aux quatre disciples à qui on leur avait promis la vie, ils furent pendus *tous quatre*, l'un après l'autre.

AUTOBIOGRAPHIE D'UNE VICTIME DE LA RÉVOCATION

JACQUES CABRIT, PASTEUR DU REFUGE (1669-1751).

VII. — *Retour à Cottbus.*

Histoire de la colonie, difficultés, collectes, etc. (1700-1708)[2].

Avant que d'aller plus loin, il est à propos de raconter de quelle manière cette dernière colonie s'étoit établie. Mon père étoit un de ces ministres

1. *La Rouvière, ibid.*, II, 355; X, 269; XXVII, 57; VI, 86, XXXI, 327, personnalité à étudier.
2. Voy. plus haut, p. 360.

qui étoient revenu[s] de Suisse vers la fin de l'année 1699, on jetta les yeux sur lui pour fonder cette colonie. S. E. Mr de Brandebourg qui étoit alors gouverneur de Cottbus, l'entretint plusieurs fois sur ce sujet et l'honora de sa protection et de sa bienveillance, et parloit la plus part du tems latin avec mon père qui s'étoit rendu cette langue fort familière, par la nécessité où il s'étoit trouvé de l'enseigner en Suisse à quelques jeunes seigneurs et parce que leurs parens n'entendoient pas le françois, il les falloit entretenir en latin. Les mesures ayant été prises pour réussir dans ce projet, Mr le gouverneur obtient de Sa Majesté, pour la nouvelle colonie, la donation du temple de St Catherine qui avoit été ruiné par le tems et par une grande incendie, — il n'en restoit que de tristes masures, — et de tous les revenus qui [y] étoient attachés, à condition qu'on le rebâtit. On en accorda 100 rx à mon père, en attendant mieux, et la patente de pasteur de cette nouvelle Église lui fut expédiée. Il s'y rendit avec quatre ou cinq personnes au mois de juillet 1701. Il prononça un sermon qui fut imprimé et traduit en allemand, le 11 du même mois, sur les masures de l'ancien temple, en présence de S. E. Mr le gouverneur et de plusieurs autres personnes de distinction.

La colonie ne fut pourtant fondée que le 4 octobre suivant; on s'assembloit dans une grande sale du château près de l'église allemande. Je fus donné pour adjoint à mon père, avec la liberté d'aller et de venir pour les affaires communes. Nous nous félicitions d'avoir mené les choses à une si heureuse fin et à un si bon commencement d'établissement, mais ce qui avoit été prédit à mon père lui arriva; les colonistes de différent caractère, et de différentes provinces, n'étoient pas également bien disposés à son égard; c'est ce qui lui causa, de son propre aveu, une plus grande affliction que celle qu'il avoit ressenti lorsqu'il quitta la France, sa famille et sa patrie.

Voici quelle fut l'occasion, l'origine, les progrès de cette haine et de cette persécution. Il vient s'établir ici vers la fin de 1704 un capitaine françois réformé, avec sa famille. Mes parens se félicitérent d'abord de cette bonne acquisition, se flattant d'avoir une agréable société avec ces personnes là. Le capitaine se familiarisa fort chés nous, dès le commencement jusques à fureter tous les endroits de notre maison, et à ouvrir une armoire où mon père tenoit le brandevin dont il usoit de tems en tems, à en prendre et à en boire à sa santé. Cela deplaisoit assés, mais on le souffroit longtems par complaisance, on se lassa enfin, on tira la clef de l'armoire et on la refusa à ce beau M. qui avoit l'effronterie de la demander, cela le piqua et il résolut de s'en venger.

Il n'y réussit que trop, par les cabales qu'il fit sourdement. Il trouva quelques colonistes prévenus et irrités contre mon père, les uns parce

que leur ayant prêté de l'argent, il les observoit de trop près, de peur qu'ils ne le dissipassent mal à propos, les autres parce qu'il ne parloit pas aussi fortement en leur faveur à M. le gouverneur qu'ils l'auraient souhaité. Il trouva le moyen de grossir la cabale par le moyen du protocol[e] du consistoire qu'il avoit en sa disposition en qualité d'ancien et de secrétaire de la compagnie. Il avoit, entre autres, un acte qui portoit que deux membres du troupeau ayant refusé avec une espèce de mépris la charge d'ancien qu'on leur offrit, seroient désormais regardés comme indignes de l'exercer; il le leur communiqua, ce qui fit que, pour se venger, ils grossirent le nombre des mécontens.

Cela ne suffisoit pas encore, le parti étoit trop petit, il s'accrut à l'occasion que je vais dire. M. Müller juge de la colonie étant mort, un de ceux qui la composaient, des plus accrédités, se mit en tête de lui succéder. Pour cet effet il gagna autant de suffrages qu'il étoit possible; il en avoit un assés bon nombre qui étoient prêt à signer la requête qu'on présenteroit en sa faveur pour le demander à Sa Majesté, mais comme rien ne pouvoit se conclure que par l'entremise de M. le gouverneur, il déclara qu'il n'approuveroit que celui que mon père jugeroit le plus capable. Malheureusement il en recommanda un qui n'étoit pas de la cabale, et il fut pourvu de cet emploi. Alors on ne garda plus de mesures, on éclata hautement contre mon père, on l'attaqua du côté de ses prédications et de ses mœurs, on présenta au roi une requête contre lui, accompagnée de 18 articles tout à fait flétrissans et capables de le faire déposer, s'ils avoient eu quelque fondement. Quatre chefs de famille eurent l'audace de se signer, les autres adhérans avoient promis de les soutenir sous main, la passion qui les ennivroit leur fit avancer mille extravagances qui n'avoient pas la moindre vraisemblance, et qui se détruisoient d'elles-mêmes.

Cependant ces plaintes furent portées en cour et examinées, il falut que mon père produisît des témoignages, non seulement de la plus grande partie du troupeau qui lui étoit demeuré affectionné, mais aussi des pasteurs allemands réformés et luthériens et des magistrats, qui attestoient tous que mon père avoit toujours édifié par ses prédications, et par ses bonnes conversations. On l'avoit entendu à Berlin et à Francfort où il avoit prêché, il n'y avoit pas longtems. M. le gouverneur avoit de fréquens entretiens avec lui, qui marquoient qu'il n'étoit rien moins qu'ignorant et vicieux.

Enfin, après un aussi exact examen qu'il fût possible de faire, on trouva que tout ce qu'on avoit avancé contre lui étoit de pures calomnies, c'est pourquoi Sa Majesté donna le décret suivant:

Fredéric roi de Prusse.

Salut et nous avons vû par la relation que notre ministre d'état de Brand. mort depuis peu nous a faite, le 27 décembre de l'année dernière, dont la copie est cy-jointe, et que nous nous sommes fait représenter très humblement, les particularités du différent qu'il y a entre le ministre françois de Cottbus et quelques membres de la dite colonie. Comme donc nous avons trouvé le ministre innocent de tout ce qu'on lui a imputé, vous ordonnerés aux quatre membres savoir N. N. N. N. qui se sont soulevés contre le ministre Cabrit et qui ont signé la requête et les points ci-joints qu'ils ont présenté[s] contre lui, de lui demander pardon (*salva existimatione*) et de se réconcilier avec lui; en attendant, d'éviter toutes disputes et de s'éloigner de la Ste Cène, avec des menaces très-expresses, qu'en cas ils refusent d'obéir, ou qu'à l'avenir ils commettent de pareils attentats contre leur ministre, ou, comme ils ont déjà fait, contre leur juge, non seulement on les condamnera à une amende fiscale, mais aussi selon l'exigence du cas, on pourra les enlever et les faire mener à Peitz pour travailler aux fortifications. A l'égard de l'officier N., vous lui dirés qu'il ait à se réconcilier avec le ministre et l'avertirés qu'il ne se mêle plus de pareilles factions, sous peine de perdre sa pension. Nons vous sommes affectionné en grâce; donné à Potsdam le 19 may 1706.

Au conseiller privé de Grœben pour porter les quatre membres de la colonie de Cottbus à demander pardon au ministre françois du dit lieu, Cabrit.

Les noms des plaignans étoient exprimés tout au long mais je les ai supprimé[s], non seulement pour marquer que j'ai oublié tous les outrages qu'on fit à mon père, mais aussi pour l'amour des enfans de ces gens là dont les uns sont mort[s] et les autres se sont allé établir ailleurs.

L'ordre du roi fut exécuté peu de tems après, en présence de M. de Grœben et de plusieurs membres de la colonie, quoiqu'avec répugnance de la part des calomniateurs qui n'obéirent qu'à contre cœur; tant il est vrai qu'on revient difficilement des préventions où l'on s'est fortifié pendant plusieurs années. Il y a pourtant de l'apparence que ces gens là se sont repentis dans la suite et ont demandé pardon à Dieu de leur malice.

Je ne saurois m'empêcher de faire ici quelques réflexions pour ma propre utilité et pour ceux qui liront cet écrit.

1. La première, qu'on ne doit jamais se familiariser avec des personnes qu'on ne connoît pas à fond, parce que lorsqu'on s'appercoit qu'elles sont d'un mauvais caractére et qu'on veut changer de méthode à leur

égard, on les irrite infailliblement, elles deviennent vos ennemis et vous jouent quelque tour. Le meilleur est d'être un peu réservé au commencement et peut être toujours, parce que par là on éloigne bien des indiscrets qui abusent tôt ou tard de votre facilité.

2. La seconde est qu'un ministre doit se dispenser autant qu'il peut de prêter de l'argent à ceux de son troupeau, par la raison qu'on le recouvre difficilement sans brouilles, ce qui est un fâcheux inconvénient. Il y a peu de gens qui rendent de bonne grâce, les procés sont presque inévitables, surtout en cas de mort; il vaut mieux donner peu que prêter beaucoup.

3. La troisième est qu'il ne faut pas faire semblant de se défier des gens, bien qu'on en ait sujet. Dès qu'un homme s'apperçoit qu'on le soupçonne de mauvaise foi ou de mauvaise conduite, il conçoit peu à peu de la haine contre vous et la fait éclater lorsqu'il en a l'occasion.

4. La quatrième, que le moins qu'un ministre peut se mêler des affaires civiles, c'est le meilleur; pour peu qu'il y entre, il déplait au juge et lorsqu'il ne réussit pas dans ses projets, il aigrit ceux qui l'avoient employé. Si mon père avoit pu se dispenser de prendre quelque argent qu'on lui confia au commencement, pour être distribué aux colonistes, et s'il n'avoit point nommé le juge qui devoit succéder au défunt, il se seroit épargné bien du chagrin. Mais il y a des rencontres où l'utilité publique demande qu'on se mêle des choses qui ne sont pas de notre ressort.

J'arrivai à Cottbus au milieu de tous les troubles dont je viens de faire mention; je mis vainement tout en usage pour les pacifier. Je reconnus la nécessité d'aller à Berlin pour cela et en même tems pour demander la permission de faire une collecte pour le bâtiment projetté du temple : je m'y rendis le 15 d'avril 1706, j'y travaillai avec toute la diligence possible, non seulement à ces deux affaires, mais aussi à me procurer une augmentation de pension; je vins à bout de tout, avec la bénédiction de Dieu.

Il y eut quelques obstacles à l'égard de la permission de faire une collecte; d'un côté parce que l'Église de Münchenberg avoit envoyé un député pour demander la même grâce, et de l'autre parce qu'il y en avoit un de l'Église de Magdeburg qui collectoit depuis quelques mois, mais la cour applanit toutes ces difficultés par un décret qui permettoit aux deux Églises de collecter ensemble et de partager ce qui en proviendroit, avec ordre néanmoins de ne procéder à cette bonne œuvre que quand l'Église de Magdeburg l'auroit achevé[e].

Nous nous retirâmes pour quelque tems chés soi, après quoi nous conférâmes par lettres avec le consistoire françois de Münchenberg, pour prendre les mesures nécessaires pour bien réussir dans notre projet. Nous

indiquâmes un rendés-vous à Berlin par où il falloit commencer. Notre Église m'y députa et celle de Münchenberg Mr Collon ancien. Nous nous abouchâmes dans cette ville, vers la fin de juin 1707, et nous résolumes de nous rendre à Potsdam où étoit alors la cour, pour y commencer notre collecte.

Sa Majesté eut la bonté d'ordonner qu'on nous donnât 200 m., les principaux s'élargirent aussi, chacun à proportion de ses moyens ou de son zèle. Nous revinmes à Berlin où nous fimes la même chose, et nous continuâmes ainsi, en allant de porte en porte jusqu'à Kœnigsberg en Prusse; nous écrivîmes des lettres circulaires dans les endroits où nous ne pouvions pas aller. On ne sauroit s'imaginer ce qu'il y a à souffrir dans de pareilles entreprises, non seulement par la fatigue du voyage, mais principalement par la dureté ou par la grossièreté de quelques particuliers qui en usent à votre égard comme si vous étiés des mendians. Nous trouvâmes des gens à carosse qui osèrent offrir deux *dreier* en grondant; on se consoloit pourtant par la manière obligeante et polie avec laquelle la plupart contribuoit.

En arrivant à Kœnigsberg, nous allâmes loger à une auberge. Un de mes cousins du même nom ayant appris l'endroit où j'étois, envoya dabord deux de ses domestiques pour m'emporter mes hardes chés lui où il vouloit absolument que je logeasse. Mon compagnon de voyage resta à l'auberge, nous nous joignions chaque matin pour continuer notre pénible tâche. Nous fûmes près de trois semaines à parcourir cette grande ville. On m'y fit prêcher trois fois à l'église françoise sans pouvoir m'en deffendre.

Voici une petite avanture qui m'arriva le même jour que j'entrai pour la premiére [fois] chés mon cousin; il s'y rencontra une demoiselle gasconne qui me voyant tirer de la poche les Satires de Boileau que je portois pour me divertir en chemin, s'en saisit et se récria que c'étoit un joli livre. Je lui dis par compliment qu'il étoit à son service; elle l'accepta sans cérémonie, disant qu'elle m'étoit fort obligée de mon honnêteté. Cela me déconcerta un peu, car je n'avois nullement envie de le lui donner; je tâchai de me rassurer, mais je pris d'alors une bonne résolution de ne pas offrir si facilement une autre fois des choses dont je n'aurois pas envie de me défaire. Outre mes parens que je vis avec plaisir, je fis pendant mon séjour dans cette ville d'agréables connoissances, je me reproche de ne pas les avoir cultivé[es]. L'éloignement en est la cause, on trouve rarement occasion d'écrire et l'on plaint les ports de lettre, surtout lorsqu'on n'est pas fort au large.

Nous retournâmes sur nos pas, nous arrivâmes à Custrin où après avoir partagé ce que nous avions recueilli, nous nous séparâmes. Chacun alla

rendre compte à son Église de sa commission, il ne nous resta pas autant que nous nous l'étions imaginé, à cause des frais de voyage qui alloient fort loin, car nous allions presque toujours en poste. Néanmoins, avec ce que j'avois, nous eûmes de quoi élever notre temple jusqu'au toit, après quoi l'ouvrage fut interrompu quelque tems; je dirai ensuite quelles ressources je trouvai pour l'achever.

Je fus de retour à Cottbus à la fin d'octobre, je me flattai de m'y reposer et de jouir du calme après lequel je soupirois. Mais outre [que] les troubles dont j'ai déjà parlé n'étoient pas encore bien pacifiés, on résolut de me députer de nouveau et de m'envoyer à Berlin pour les affaires du bâtiment du temple. J'y allai le 8 août 1708 et j'en revins le 21 septembre suivant.

Au bout d'environ six semaines après mon retour, un ancien de l'Église de Dresden m'écrivit qu'on avoit besoin de mon ministère pour administrer la Sainte-Cène, parce que Mr Vimielle[1], pasteur de ce troupeau vouloit se retirer incessamment. Je m'y rendis le 7 novembre de la même année, je fis les fonctions qu'on exigeoit; je n'y séjournai que trois semaines, parce que Mr Faber auquel on avoit adressé une vocation arriva en ce tems là. Je lui résignai mon emploi avec plaisir, dans l'espérance que mes courses seroient finies et que le calme succèderoit à tant d'agitations que j'avois eues.

(*A suivre.*)

MÉLANGES

LES

CINQ DERNIÈRES LETTRES DE PAUL RABAUT

1788-1792.

Nous donnons ces derniers messages du grand pasteur du désert, à la fois pour montrer quels furent ses préoccupations et ses travaux au milieu des événements qui allaient transformer la condition des persécutés, et pour fournir la preuve de l'achèvement du monument que lui élève avec tant d'abnégation notre ami M. Ch. Dardier. Il est superflu de faire ressortir une fois de plus la prodigieuse érudition

1. Voy. *Bull.* 1886, p. 449 sur Pierre Vimielle, une note que complète cette indication.

qui commente et éclaire de tant de faits inconnus ces précieux documents. Que ceux qui n'ont pas encore souscrit à cette chronique si vivante et si vraie de notre histoire d'il y a cent ans, se hâtent d'informer M. Grassart (2, rue de la Paix) s'ils désirent, soit les *deux* nouveaux volumes (10 francs) soit les *quatre* volumes (16 francs) des *Lettres de Paul Rabaut.*

N. W.

301

A Charles de Végobre [1].

1er décembre 1788.

Le voyage demandé est projeté depuis longtemps. Le jour même était fixé à mercredi dernier pour le départ [2]. Mais à cette époque, ou plutôt deux ou trois jours auparavant, il s'est manifesté un enthousiasme

1. Lettre communiquée par M. le professeur A. Bouvier, de Genève.

2. Une lettre de Saint-Étienne, du 12 octobre 1788, nous apprend dans quel but ce « voyage » et quel devait être le « voyageur » : « Nos respectables amis de Genève, écrit-il de Nimes à Ch. de Végobre, auront reçu une lettre du consistoire de cette ville, dans laquelle il leur communique un projet, à l'exécution ou du moins à la poursuite duquel il m'a jugé propre, et auquel je suis disposé, en effet, à me donner tout entier, puisqu'on ne voit personne, en ce moment, qui soit aussi prêt et libre que je le suis. On s'adresse à nos amis sur des moyens particuliers à eux, pour lesquels ils ne voudront peut-être pas s'ouvrir; mais telle est la marche des corps, qu'ils ne prennent point de tournures. Je vous écris pour vous faire observer que si vos amis ne veulent pas s'ouvrir au consistoire par des raisons de prudence, vous vouliez bien en faire écrire avec franchise à mon père ou à moi. Nous ne serions pas étonnés ni choqués d'un refus, car nous les avons prévenus là-dessus ; mais nous en serions affligés, parce qu'il ferait manquer un projet de la dernière conséquence, et auquel il ne manque que d'être mis en de meilleures mains. Si vous jugiez que mon voyage dans votre ville pût en accélérer le succès, je le hâterais. Je l'ai déjà retardé, pour ne pas tomber dans la saison où tout le monde est à la campagne ; on va revenir en ville, et je ferais en sorte d'arriver chez vous à la fin du mois ; mais je vous prie de ne pas m'annoncer à mes amis. »

Ce projet « de la dernière conséquence » si mystérieusement annoncé, est exposé dans le Mémoire consistorial dont parle Saint-Etienne et dont la copie se trouve dans nos archives (Reg. B. 33 3). Le pasteur Gachon l'envoya à Bordeaux dans une lettre datée du 12 octobre 1788 (L. 16 1).

« En réfléchissant sur l'état des protestans de France depuis l'édit du mois de novembre 1787, est-il dit, on observe que cette loi, quelque avantageuse qu'elle soit, ne leur accorde néanmoins qu'une tolérance fort incomplète. Elle leur assure l'état civil et le droit d'exister dans le royaume sans y être troublés sous prétexte de leur religion. Mais elle ne statue rien sur le culte commun ; elle se tait sur le droit d'avoir des écoles pour l'instruction de leurs enfants ; elle n'enlève pas l'obstacle qui leur ferme l'entrée de diverses professions, telles que celles

patriotique, une fermentation qu'il est question de diriger et d'étendre au loin, et le voyageur y peut beaucoup. Peu auparavant il avait fait un livre en faveur du Tiers-État, qui a fait la plus grande sensation, et inspiré pour l'auteur la plus grande confiance. Les éditions se multiplient, et ici et ailleurs. Jamais ouvrage ne fut plus prôné que celui-là[1].

d avocats, de procureurs, de notaires et autres; enfin elle ne révoque point les lois pénales. »

Il faut obtenir plus et mieux que cela; et pour y arriver, le consistoire propose un concert général de toutes les églises du royaume et un centre de correspondance à Paris.

Pour remplir cette mission délicate, Saint-Etienne est tout indiqué. Et ici un éloge complet et bien senti de ce pasteur. On rappelle les éminentes qualités qu'il a déployées pendant les vingt-sept mois qu'il est resté dans la capitale, de décembre 1785 à mars 88 : « Connaissance approfondie des affaires des protestans, solidité dans les principes, netteté dans les vues, souplesse et fermeté dans le caractère, facilité à s'énoncer avec ce mélange heureux de flegme et de chaleur que produit la persuasion, talents littéraires qui par le succès brillant de son premier essai (*Lettre à M. Bailly sur l'histoire primitive de la Grèce*, Paris, 1787), lui ouvrirent bientôt les Sociétés les plus honorables et les plus utiles à son but, »

Les principales Églises pourvoiront aux dépenses. Nîmes, qui a pourtant avancé dix mille livres pour le premier séjour de Saint-Etienne, en offre 1,200 par année. Suit un tableau des Églises qui entreront dans la contribution proposée : 1re classe : Lyon, Marseille, Bordeaux, La Rochelle, Montpellier; 2e classe : Montauban, Castres, Nantes, Rouen, Caen, Sedan; 3e classe : Uzès, Alais, Cette, Anduze, Saint-Hippolyte, Orléans, Ganges.

Le Mémoire fut généralement applaudi par les Églises; elles approuvèrent l'objet, adoptèrent le sujet désigné pour l'exécution, et offrirent de contribuer à la dépense selon leurs moyens. Bordeaux, par délibération du 6 novembre 88, demanda même qu'on donnât au correspondant « une mission plus solennelle, plus légale, et par cela même plus efficace, et qu'on pensât à convoquer un synode national ». Reg. B. 33, note du consistoire de Nîmes, du 25 janvier 1789. Pendant l'examen de cette question, les événements politiques se précipitèrent, et Saint-Etienne, au lieu d'aller à la suite des Etats-Généraux, comme on le demandait, fut élu par le diocèse d'Alais et put plaider la cause protestante du haut de la tribune nationale, on sait avec quel retentissant éclat.

On avait eu un instant la pensée de le faire passer à Genève; son voyage était même fixé au mercredi 26 novembre. L'illustre genevois Necker venait d'être rappelé au ministère, et il fallait se concerter avec les amis de cette ville pour exciter son intérêt en faveur de ses coreligionnaires de France.

1. En réponse au roi demandant subsides et emprunts, une grande assemblée de notables réunis dans ce but avait demandé la convocation des Etats-Généraux, comme la demandaient les parlements et le peuple tout entier. La Cour céda devant la volonté nationale; et le 5 juillet 1788, le Conseil d'Etat prescrivit des recherches dans les greffes des villes et communautés du royaume sur le mode des anciennes élections des trois ordres ou usages relatifs à leur représentation.

Ce fut à ce moment que Saint-Etienne publia le remarquable opuscule dont

J'étais comme décidé à vous en envoyer un exemplaire par la poste; le voyageur m'a arrêté en me disant qu'il coûterait trop de port. Il est invité par les magistrats municipaux à une espèce de comité, où il doit être question d'une motion contre l'avis des notables, qui voudraient que les États prochains fussent convoqués à l'instar de ceux de 1614[1].

il est ici question : *Considérations très importantes sur les intérêts du Tiers-Etat, adressées au peuple des provinces par l'auteur de l'Avis important sur le ministère et sur l'assemblée prochaine des Etats-Généraux*, 1788, s. l., 66 pages in-8°. Le pasteur de Nîmes était mieux préparé que personne pour montrer du doigt la route que la nation devait suivre dans ce moment si solennel de son histoire. Comme le dit son père, il était digne « de diriger et d'étendre au loin » l'enthousiasme patriotique. Nous transcrivons sa définition du tiers-état.

« Le tiers-état, c'est la nation, moins la noblesse et le clergé.

« Le clergé n'est pas la nation; il est le clergé : c'est un assemblage de deux cent mille nobles ou roturiers, consacrés au service des autels ou de la religion.

« La noblesse n'est pas la nation, mais la partie décorée de la nation. C'est un certain nombre de Français auxquels certaines illustrations et prérogatives héréditaires sont accordées.

« Retranchez, par supposition, les deux cent mille gens d'Église qui peuvent être en France, vous avez toujours la nation. Retranchez même toute la noblesse, par supposition encore, vous avez toujours la nation, car on peut créer mille nobles dès demain, comme il se fit au retour des croisades. Mais si vous retranchez les vingt-quatre millions de Français connus sous le nom de *tiers-état*, que vous restera-t-il? Des nobles et des gens d'Église; mais il n'y aura plus de nation.

« Donc il est évident que le tiers-état est la nation, moins la noblesse et le clergé. » (P. 19.)

L'abbé Sieyès ne s'est-il pas inspiré de cette définition, lorsqu'il publia, au commencement de 1789, sa célèbre brochure : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'ici? Rien. — Que demande-t-il? Devenir quelque chose.*

Saint-Etienne avait déjà publié cet *Avis* qu'indique le sous-titre de ses *Considérations : Avis important sur le ministère et sur l'assemblée prochaine des Etats-Généraux*, 1788, s. l., 47 p. in-8°. Il y a là, vivement énumérés dans un tableau d'ensemble, tous les progrès, toutes les libertés qui seront les conquêtes de la Révolution; et pour donner plus de poids à sa parole, c'est un noble qui est censé parler.

Les éditions des *Considérations* se multiplièrent, comme le dit Paul Rabaut, à Nîmes et ailleurs. Nous en avons une sous les yeux qui, au lieu du sous-titre : *Par l'auteur de l'Avis*, porte : *Par un propriétaire foncier*, 1788, in-8° de 72 pages. Ce changement dans le sous-titre se fit sans doute alors que Saint-Etienne se présenta dans le diocèse d'Alais : il était par sa femme « propriétaire foncier » de Durfort; les « murmures des catholiques », comme le dit son collègue Gachon, lui avaient fait retirer sa candidature dans le diocèse de Nîmes (Reg. L. 16).

1. Les États-Généraux d'octobre 1614 étaient les derniers qui se fussent assemblés avant ceux de 89. Le tiers-état y vota par ordre et non par tête, c'est-

Pour revenir à l'enthousiasme, vendredi dernier l'effigie du roi fut portée en grande pompe et au son des instruments de musique, premièrement à l'hôtel de ville, et ensuite au palais. La foule était immense et les cris de : *Vive le roi ! et le Tiers-État !* fréquemment répétés[1].

En présentant nos honneurs aux respectables amis qui ont accueilli ma recommandation en faveur du jeune Gachon, je leur en fais mes remerciemens[2]. Comme je ne veux pas être importun, je me propose de ne pas revenir à la charge....

PAUL RABAUT.

302

A Charles de Végobre[3].

14 avril 1789.

Vous avez sans doute appris la députation de mon fils Saint-Etienne pour les Etats-Généraux[4]. Elle se fit à la très grande pluralité, nonobstant les

à-dire que dans presque toutes les questions il eut deux voix contre la sienne, les voix des deux premiers ordres, le clergé et la noblesse. Il se vit du reste cruellement humilié par les deux autres : le prévôt des marchands, Miron, qui le présidait, ne fut admis à haranguer le roi qu'à genoux : et on lui fit un reproche d'avoir comparé les trois ordres de l'assemblée à une grande famille, dont les membres de la noblesse et du clergé étaient les *aînés* et ceux du tiers-état les *cadets*. Les États-Généraux de 1614 n'aboutirent à rien, mais les progrès du tiers-état s'y affirmèrent et l'on y vit commencer la lutte entre les ordres. Il en fut autrement de ceux de 1789 : le tiers-état qui n'était rien, fut tout.

Les « magistrats municipaux » qui invitèrent Saint-Étienne à venir donner son avis dans « une espèce de comité, » demandèrent la convocation d'un conseil général ; ce conseil se réunit le 5 décembre 1788, et décida que dans la prochaine assemblée des Etats-Généraux les voix ne seraient recueillies « ni par ordre, ni par gouvernement, ni par baillage, ni par district, mais par tête de délibérans, unique moyen pour que la pluralité des suffrages ait la prépondérance. » (F. Rouvière, *Hist. de la Révol. franç. dans le département du Gard*, I, 8.)

1. Déjà le dimanche 23 novembre, une scène semblable s'était passée au théâtre, où les citoyens en foule avaient accompagné le lieutenant du roi, M. du Caylar du Bardon ; le portrait de Louis XVI avait été apporté sur la scène et couronné, avec les mêmes acclamations. Le lendemain une souscription publique avait été ouverte, à l'effet d'offrir le portrait du roi aux magistrats, « comme monument de la reconnaissance » du tiers-état. La remise de cette effigie eut lieu le vendredi, 28 novembre, comme le dit Rabaut, à l'hôtel de ville et au palais, et l'enthousiasme fut à son comble.

2. Voy. n° 299.

3. Lettre communiquée par M. le professeur A. Bouvier, de Genève.

4. Il fut élu le 27 mars. On le tenait en si haute estime qu'il fut chargé de rédiger le cahier général et unique des plaintes et des vœux exprimés dans les

cabales, soit des gens d'affaires, soit du clergé. Il y eut entre autres grand nombre de députés de la côte du Rhône, tous catholiques, qui votèrent pour lui. Les félicitations ont été si nombreuses et se sont suivies de si près, que je n'ai pas pu me procurer le plaisir de vous écrire plus tôt, nonobstant le plaisir que j'en avais. Le voilà parti avec son épouse depuis vendredi matin, 10e du courant. La prudence a demandé qu'il ne prît pas la route la plus courte, à raison des pièges qu'on avait lieu d'appréhender. Il est bien fâché et moi aussi, qu'il n'ait pas fait le voyage qu'on avait projeté[1]; il n'en a pas été le maître, les circonstances l'ont entraîné ou plutôt enchaîné, et forcément il a fallu s'en désister. Témoignez-le, je vous prie, à qui de droit, en leur présentant mes honneurs et les siens. Je suis persuadé que cela n'affaiblira point leur bonne volonté.

Dans la plupart des provinces, on a député beaucoup plus de prêtres que d'évêques. L'évêque de Nimes et celui d'Uzès, qui désiraient tous les deux d'être nommés, ont leurré leurs prêtres en leur disant qu'attendu la réputation et l'éloquence de Mr Saint-Etienne, la religion catholique était en péril, et qu'il fallait nommer des hommes qui pussent lui faire tête, c'est-à-dire des évêques, et ils ont eu la faiblesse de les croire[2].

P.-S. Le sr Fontanier doit recevoir un exemplaire de notre cahier de doléances.

Nous voilà à la tête de cette fameuse assemblée, dont il est bien difficile de prévoir les suites. J'ai l'honneur d'être, etc.

PAUL RABAUT.

cahiers particuliers des diverses communes. « Il s'acquitta admirablement de cette tâche délicate, » dit avec raison le savant historien de *la Révolution dans le Gard*, t. I, p. 33.

1. Voy. la lettre précédente, n. 2.

2. L'évêque de Nimes s'appelait Pierre-Marie-Madeleine Cortois de Balore (1736-1812). Il était moins tolérant que son vénérable prédécesseur Becdelièvre. Alors qu'il était évêque d'Alais, il fit exiler hors de la province Gabriac neveu, pasteur de Florac, pour avoir béni un mariage entre cousins germains et personnes de différente religion; l'ordre d'exil lui fut signifié, comme à Bonifas-Larque (1782, n° 273), par le comte de Périgord. « Cette anecdote, dit Saint-Étienne à Ch. de Végobre, nous aide à apprécier ses beaux mandemens pleins de tolérance, où sont alliées des idées de charité et des rêveries de capucin; tant il est vrai qu'en se couvrant du manteau de philosophe, l'homme d'Église garde toujours sa soutane par dessous. » Lettre du 20 septembre 1784.

L'évêque d'Uzès était, depuis 1780, Henri-Benoît-Jules de Béthisy. Il émigra en 1792, et mourut à Londres en 1817, à l'âge de 73 ans.

303

Au pasteur Pradel[1].

16 avril 1789.

Oui, mon cher frère, ta lettre parvint heureusement à mon fils. Il y fut très sensible, et il t'aurait fait réponse, s'il en avait eu le temps ; mais les personnes et les affaires ne lui donnaient aucun relâche. Je te remercie, mon cher frère, de la part que tu prends à cet événement ; il est, en effet, bien honorable pour mon fils. J'ai lieu d'espérer qu'il répondra à l'attente de ceux qui l'honorent de leur confiance. Quantité de bonnes têtes à Paris et ailleurs sont bien aises de son élection, et veulent faire cause commune avec lui pour procurer à la nation le plus grand bien possible[2]. Ce fut vendredi dernier que mon fils partit accompagné seulement de son épouse[3]. Déjà dans sa route il m'a donné de ses bonnes nouvelles...

PAUL RABAUT.

304

A Messieurs du consistoire de Toulouse[4].

23 juin 1789.

C'est une bien douce consolation pour nous de voir renaître dans cette province, une Église si florissante et si célèbre dès les premiers temps de la réformation, opprimée et presque anéantie par les coups redoublés

1. Arch. Ch. Pradel.

2. Nous n'avons pas à dire ici avec quel éclat Saint-Étienne défendit, par la parole et par la plume, la cause de la liberté en général et celle de la liberté religieuse en particulier : son nom à cet égard est inscrit avec honneur dans les fastes de l'histoire. Oui, certes, il répondit, comme son père l'espérait, « à l'attente de ceux qui l'avaient honoré de leur confiance. » Mais qui pouvait prévoir les sombres jours de la Terreur, et l'échafaud du 5 décembre 1793 ?

3. Saint-Étienne partit de Nîmes le 10 avril, qui était le Vendredi-Saint cette année-là. Voy. la lettre précédente.

4. Arch. du Consist. de Nîmes. C. 14[1]. C'est la réponse à une lettre que les Messieurs du consistoire de Toulouse avaient écrite au consistoire de Nîmes, à la date du 10 juin 1789 (*Ibid.*, C. 14), pour lui demander une correspondance fraternelle : « Agréerez-vous et daignerez-vous encourager, disaient-ils, les premières résolutions que vient de prendre notre consistoire sous la présidence du premier pasteur sédentaire dans la ville de Toulouse, depuis sa fondation ? Cet hommage d'une compagnie naissante, qui ne respire encore qu'en tremblant l'air de la liberté, vous était dû à plus d'un titre ; et nous nous hâtons d'acquitter envers vous cette dette sacrée, témoignage honorable du rang que vous occupez parmi les sociétés religieuses de France, des lumières de vos chefs associées à celles de plusieurs d'entre vous, du zèle du plus grand nombre et

de l'intolérance. C'est le premier fruit, et le plus délicieux pour nous, d'une loi que nous avons sollicitée avec persévérance, à laquelle un de nos pasteurs a eu le bonheur de concourir si efficacement, et que le Souverain Maître des événements a dictée au plus juste et au meilleur des rois.

Si la longue obscurité dans laquelle le malheur des temps vous a forcés de vous envelopper, était peu propre à dissiper les préjugés injustes dont vos concitoyens ont été trop préoccupés, l'authenticité qu'il vous est désormais permis de donner à la profession de votre foi, va leur offrir un spectacle édifiant, fait pour les ramener à des sentiments plus raisonnables et plus humains; ils verront que les principes de la bienheureuse réformation ont entretenu au milieu d'eux, malgré l'oppression la plus rigoureuse, une société de chrétiens attachés à la morale évangélique, de citoyens voués à toutes les vertus sociales, de sujets soumis à l'autorité, fidèles à leur souverain, lors même qu'ils en éprouvaient les rigueurs les moins méritées.

Nous bénissons Dieu, Messieurs et très honorés frères, d'un événement si inattendu. Nous supplions la miséricorde divine de verser ses grâces les plus précieuses sur votre établissement, de le faire prospérer[1] comme un monument de sa gloire au milieu d'un peuple qui a trop longtemps méconnu ses enfants.

Les vertus, les lumières et le zèle de votre digne pasteur et des autres

des travaux de tous pour la propagation de la foi protestante, longtemps exercée parmi nous dans le silence et l'obscurité, mais aujourd'hui publiquement et authentiquement professée dans ces lieux d'où elle fut proscrite avec tant de barbarie...

« Ce qu'aucune considération ne peut nous engager à taire, c'est que votre Église, par sa position, son nombre, la sagesse de ses administrateurs, le crédit dont ils jouissent auprès de l'autorité, la correspondance qu'elle entretient dans toutes les parties du royaume, la carrière brillante qu'un de ses pasteurs parcourt avec tant de distinction, fut, est et sera dans la succession des temps, le foyer, le centre et le palladium de nos provinces... » Cette lettre était signée : Julien pasteur, Gardelle, Dantz, Vaisse neveu, Viçose baron de Lacour, A Marié aîné, Teissier, Sol, Courtois.

1. La prospérité de l'Église de Toulouse ne vint pas aussi vite que l'avaient souhaité les Messieurs du consistoire de Nîmes. Dix-neuf ans plus tard, le 6 janvier 1808, le pasteur Chabrand écrivait à ses amis Barre et Olivier-Desmont, pasteurs à Nîmes (*Ibid.*, C. 15[15]) : « Sachant l'intérêt que vous daignez prendre à moi et les soins que vous vous êtes donnés pour me procurer la vocation de Toulouse, je prends la liberté de vous offrir, avec l'assurance de mes sentimens de reconnaissance et d'attachement, quelques détails sur l'état extérieur et moral de cette Église.

« Cet état sous l'un et l'autre rapport est également triste et déplorable. Le culte qui aurait ici, plus que partout ailleurs, besoin des accessoires que nos constitutions ecclésiastiques lui accordent, en est totalement privé, aussi bien que du

membres de votre Compagnie nous sont trop bien connus, pour ne pas accepter avec empressement la correspondance que vous nous faites l'honneur de nous proposer. Elle sera pour nous honorable, édifiante et avantageuse à tous égards ; nous apprendrons avec le plus grand intérêt les progrès dont la providence divine couronnera votre zèle et votre courage; et si des circonstances moins malheureuses et une position plus favorable, en nous conservant au milieu des orages, nous ont acquis quelque expérience que vous jugiez pouvoir vous être utile, disposez de nous, Messieurs et très honorés frères, avec toute liberté; vous nous trouverez toujours prêts à répondre à vos désirs de tout notre pouvoir, et disposés à resserrer les nœuds de l'amour fraternel qui doit unir les citoyens de la même province et les disciples de la même foi...

Pour tous :

PAUL RABAUT père, pasteur.
GACHON, pasteur.
VINCENT, pasteur.
PARIS, s^re^.

305

A Messieurs les anciens de l'Église de Lagorce[1].

3 juillet 1792.

Je me fais un vrai plaisir de répondre à votre obligeante lettre. Béni soit Dieu qui a brisé les chaînes de notre esclavage, et qui a dirigé les

nécessaire. Je l'ai trouvé sans orgue, sans chantre, sans lecteur, sans table de communion, etc. Et notre temple, qui n'est qu'une salle carrée irrégulière, et d'une nudité à glacer, ce qui ne justifie que trop à certains égards les reproches que nous font les catholiques...

« L'excellent M. Pradel (Frédéric) a fait des efforts de tous les genres pour ranimer le zèle du troupeau, mais ils n'ont pas répondu à ses désirs. Aussi n'est-ce point sa santé (comme il me l'a confié) ni aucune raison de semblable nature qui l'a déterminé à quitter, mais plutôt le désespoir de jamais édifier ou de soutenir cette Église. Il avait la douleur, cet été dernier, de célébrer le service divin devant 15, 20 ou 30 personnes. Nous avons bien maintenant plus de monde, soit à cause de la rentrée de l'hiver ou du changement du pasteur; mais il n'est pas douteux que lorsqu'on aura un peu accoutumé l'*homme*, bientôt le goût ne s'affadisse. Et je vous demande un peu si cet *homme* ne sera pas bientôt accoutumé, étant obligé de prêcher tous les dimanches un sermon *tout neuf*, comme quelqu'un disait, et devant des gens qui ne veulent que de la philosophie. »

On sait que, grâce à Dieu et au zèle, au dévouement du pasteur Chabrand et de ses collaborateurs, l'Église de Toulouse prit plus tard le rang distingué qu'elle occupe encore aujourd'hui.

1. Nous devons cette lettre à l'obligeance de M. Aug. Crès, pasteur à Vallon et président du consistoire.

L'Église de Lagorce, qui ressortit aujourd'hui au consistoire de Vallon (Ardèche),

choses de manière que nous pourrons le servir sans crainte et sans empêchement[1]! La route suivie pour vous procurer une maison de prières n'est pas bien difficile. D'abord il faut jeter les yeux sur un endroit convenable, en observant qu'il ne soit pas trop proche de l'église, afin qu'on n'ait pas lieu de se plaindre que le chant des Psaumes trouble leur exercice religieux. Le local choisi, vous pouvez vous adresser à vos magistrats municipaux, pour qu'ils accordent leur consentement. La moindre difficulté qu'ils fassent, vous recourez à Messieurs du département ou seulement du district. J'espère que vous ne trouverez que peu ou point de difficultés. En tout cas, vous avez à Vallon des personnes éclairées qui vous aideront de leurs lumières. Dieu veuille bénir vos personnes, vos familles, votre Eglise et votre pasteur!...

PAUL RABAUT,
Doyen des pasteurs du royaume.

BIBLIOGRAPHIE

QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS SUR CALVIN

L'apparition de l'ouvrage de M. A. Lefranc sur la *Jeunesse de Calvin*, dont le *Bulletin* a eu la primeur il y a trois ans, semble avoir ramené l'attention sur le Réformateur, et provoqué de nouvelles études dont nous devons dire quelques mots.

M. A.-D. Baumgartner, professeur à l'École de théologie de Genève, a eu l'idée de rechercher ce qu'il fut comme hébraïsant et interprète de l'A. T[2]. — Contrairement à M. Lefranc, qui attribue à Melchior Wolmar les premières leçons d'hébreu que prit Calvin, M. B. pense que ce dernier n'aborda sérieusement l'étude de cette langue que dans la deuxième moitié de l'année 1531, à Paris, sous

était alors rattachée à la province du Bas-Languedoc, avec les Églises de Vallon, Salavas et les Vans. Son pasteur était Blachon fils.

1. Ce cri de bénédiction, s'élevant à Dieu comme un chant de triomphe, n'est-il pas le digne couronnement de cette correspondance, poursuivie durant cinquante-cinq ans au milieu des plus terribles épreuves? Ce nouveau témoignage de l'éternelle fidélité du Père céleste, nous le recueillons avec une respectueuse gratitude, de la bouche du « doyen des pasteurs du royaume ».

2. *Calvin hébraïsant et interprète de l'Ancien Testament*, Paris, Fischbacher, 62 p. in-8, 1889.

la direction de son compatriote Vatable, et qu'après y avoir sans doute été encouragé par Gérard Roussel, il la poursuivit sérieusement à Bâle, où professait le célèbre Sébastien Munster, et enfin à Strasbourg, où Bucer et Capiton s'étaient déjà distingués comme hébraïsants.

Jamais, d'ailleurs, Calvin n'a cherché à acquérir une science dont il pût faire étalage; son but exclusif était d'arriver à bien interpréter, c'est-à-dire à révéler le sens historique et philologique de l'Écriture afin de la rendre aussi claire et intelligible que possible. M. B... nous montre, preuves en mains, à quel point le professeur, préoccupé d'atteindre la plus grande précision, dépassa à cet égard, en probité scientifique non moins qu'en indépendance, la plupart des exégètes de son temps. Et après avoir lu ce travail consciencieux, on ne peut que conclure avec l'auteur que, si le Réformateur « n'a pas été un hébraïsant spécialiste, il a su grouper les résultats de la science de son époque et en tirer tout le parti possible », en vue du grand public auquel ses commentaires devaient en quelque sorte restituer le sens original des Écritures.

Après M. Baumgartner, M. le pasteur A. Wattier essaye de nous montrer, par une série d'extraits ou de résumés, groupés sous ces titres : *la Norme de la prédication, la Doctrine, la Morale, la Disposition et le Style*, ce que fut Calvin comme prédicateur[1]. Ne se représente-t-on pas volontiers l'auteur de *l'Institution* comme un sermonneur souverainement sec, ennuyeux, condamné par la nature même de son esprit absolu à répéter sans cesse les mêmes formules? Or, l'étude des nombreux sermons de Calvin, qui eurent d'ailleurs un grand et durable succès, a révélé à M. W... un prédicateur essentiellement naturel, simple, varié, dépréoccupé de lui-même et de l'effet oratoire, et surtout pratique et actuel. — Nous n'avons pas trouvé, dans la brochure de M. W..., un renseignement qui touche à son sujet et qui a bien son prix :

Calvin avait abandonné la propriété de ses sermons à la « bourse des pauvres estrangers », c'est-à-dire des réfugiés pour cause de religion. Cela résulte d'une note fort intéressante adressée par « *les diacres et administrateurs des biens aumosnez aux pauvres*

1. *Calvin prédicateur*, 123 p. in-8, Genève, Béroud, 1889. Je ne connais que de nom une thèse de M. Pasquet sur la *Prédication de Calvin*, 1889.

estrangers qui se sont retirez en ceste ville de Genève pour la parolle de Dieu, à tous fidelles et vrays chrétiens », le 12 février 1567, et imprimée par leurs soins en tête des *Sermons de J. Calvin sur le Ve livre de Moyse* (Genève, Th. Courteau, 1567, in-fol.). Ils expliquent que pour faire valoir ce capital, car c'en était un, ils avaient entretenu, des deniers de leur caisse, le réfugié Denis Ragueneau qui dès 1549 s'était mis à sténographier les prédications du Réformateur, afin qu'il se consacrât uniquement à ce travail et à celui de la transcription des textes qu'ils faisaient ensuite imprimer et vendre au profit de la même caisse. Du même coup ils nous apprennent que Th. de Bèze aussi accorda à la même bourse une part sur chaque impression de son psautier « avant que jamais on ne les imprimast la première fois ». En conséquence, ils se plaignent amèrement des imprimeurs qui publient sans leur autorisation des éditions plus ou moins exactes de ces livres et frustrent les pauvres réfugiés d'un revenu qui leur appartient. — N'est-ce pas pour nous un devoir de relever ces preuves du désintéressement de ceux qu'on a si souvent accusés d'égoïsme?

Avec M. Lecoultre, nous abordons une série de trois études soignées sur des points obscurs de la vie de Calvin[1]. Dans la première il résume tout ce qu'on peut savoir, d'après MM. Bonnet, Rilliet, Fontana, etc., sur *le Séjour de Calvin en Italie* (27 p. in-8°) : Ce dernier ne peut avoir été à Ferrare qu'environ de la fin mars au 15 avril 1536; on ne peut que reléguer dans le domaine de la légende son emprisonnement, sa translation à Bologne et sa délivrance à main armée; enfin, il est très probable que pendant ce court séjour, loin de « chercher à soustraire l'Italie à la domination du pape », il observa, au contraire, la plus grande réserve et se borna à « nouer des relations salutaires et durables » avec Renée de France.

La seconde étude de M. L... a pour objet la *Conversion* du futur Réformateur (30 p. in-8°). Elle montre fort bien qu'en 1533, au moment du discours de Cop, et grâce, sans doute, à son amour du

1. Elles ont paru dans la *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne*, 1888, 1890 et 1891, où parut aussi une fort intéressante notice de M. H. Vuilleumier : *Quelques Pages inédites d'un Réformateur trop peu connu* (*Jean Lecomte de la Croix*). Le même savant, doyen de la Faculté de théologie de Lausanne, vient de publier la première histoire de l'*Académie de Lausanne*, de 1537-1590, LXI p. in-8°, 1891.

« repoy et de la tranquillité », Calvin était encore au nombre des partisans de Gérard Roussel qui ne voulaient à aucun prix du schisme. Quant aux dates précises, la première qui permette d'admettre que cette étape intermédiaire avait été dépassée, c'est celle du 4 mai 1534, où Calvin résigna à Noyon tous ses bénéfices ecclésiastiques.

Ce résultat est confirmé par le troisième et très solide travail du même auteur sur *Calvin d'après son commentaire sur le De Clementia de Senèque* 1532 (29 p. in-8°). En voici la conclusion : L'auteur « était protestant, quand il écrivit ces doctes *Juvenilia*:... ils suffisent... pour confirmer le témoignage de Th. de Bèze qui dit que Calvin avait été gagné très jeune et sans difficulté spéciale à la doctrine protestante... mais il était un *nicodémite*... un protestant honteux, non seulement secret, mais parfois inconséquent, se rattachant encore à l'Eglise romaine par certains liens extérieurs et par certains intérêts matériels. Depuis sa conversion, il rompit ces attaches et prit place en secret — cela était inévitable, — mais d'une manière décidée et absolument consciencieuse, dans les rangs des novateurs. »

Il me reste à signaler deux articles importants de la *Grande Encyclopédie*, en cours de publication[1]. Le premier, *Calvin*, de M. A. Lefranc, place toujours en 1532 la conversion, préparée par l'influence de Pierre Robert, dit Olivetan, et rend d'ailleurs, comme on pouvait s'y attendre, pleine justice aux grandes qualités et au rôle prépondérant du Réformateur. Cette biographie, succincte mais exacte, est suivie d'un article *Calvinisme*, dû à la plume distinguée de M. E.-H. Vollet. Grâce à des citations fort intelligemment choisies, avec autant de concision que de clarté, il donne une idée précise des doctrines distinctives et caractéristiques du système qui ne consentit pas, comme le luthéranisme, à « garder parmi les choses que l'Eglise contenait quand l'œuvre réformatrice commença, toutes celles qui n'apparaissaient pas comme contraires à la parole de Dieu » ; — mais à n'admettre que « celles qui étaient démontrées conformes à l'ordonnance biblique ».

La brochure de M. E. Stricker, *Johannes Calvin, als erster Pfarrer der reformirten Gemeinde zu Strassburg*[2], publiée à

1. Paris, Ladmirault, in-f°.
2. VI-66 pages in-8°. Strassburg, E. Heitz, 1890.

l'occasion du jubilé centenaire de la construction du temple réformé de cette ville (voy. *Bull.*, 1890, p. 447) résume les données fournies surtout par les *Opera Calvini*. — Quant à un travail de *Claudius*, sur le *Retour de Calvin à Genève*, qui aurait paru récemment, je ne le connais que par un renvoi à la *Historische Zeitschrift* (XXIX, Heft 3).

N. Weiss.

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES

Renée de Ferrare et la Saint-Barthélemy. — Ce n'est pas sans surprise que j'ai lu dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 422, un document annoté par vous, et contenant une assertion que rien ne justifie sur l'abjuration de la duchesse de Ferrare, peu après la Saint-Barthélemy.

Dans le silence de tous les historiens contemporains, quel est donc le témoin que vous évoquez, sans aucune réserve, contre une princesse[1] si digne de respect, une des plus pures gloires du Protestantisme français? C'est un renégat qui vient d'abjurer sa croyance pour les motifs les moins avouables, et qui ne cherche dans l'universelle apostasie que l'excuse de sa propre faiblesse. Jean Rouillé ne se pose pas même en témoin des faits qu'il raconte[2]; il n'a rien vu de ce qu'il dit s'être passé, le 21 septembre, à l'église de Notre-Dame, et vous lui conférez gratuitement une autorité qu'il n'a pas, qu'il ne saurait avoir[3].

Si le fameux mot de Charles IX : *Messe, mort ou Bastille!* provoqua de tristes défaillances à la cour, la duchesse de Ferrare traversa du moins,

1. En se reportant au document dont M. J. Bonnet regrette si vivement la publication, le lecteur verra que je n'ai pas eu la prétention d'« évoquer » aucun « témoin contre » personne, — mais simplement celle de citer, d'après M. Ch. Pradel, une preuve contemporaine et frappante, de la terreur produite par le massacre à Paris. (*Réd.*)

2. Jean Rouillé écrit *de Paris, le* 22 *septembre* 1572. Il est difficile d'admettre qu'il n'ait rien vu de ce qui s'y passait à cette époque. Son abjuration le dispensait de se cacher et sa lettre prouve, d'ailleurs, qu'il s'occupait activement de ses affaires. (*Réd.*)

3. J'ai eu soin de remarquer, note 2 de la page 422, que Jean Rouillé est *le premier* Parisien contemporain qui mentionne l'abjuration, à Notre-Dame, le 21 septembre 1572, de la duchesse de Ferrare, ainsi que du duc et de la duchesse de Bouillon. Bien loin de « lui *conférer gratuitement* une autorité qu'il n'a pas, qu'il ne saurait avoir », je lui ai laissé toute la responsabilité de son assertion. Si je me suis abstenu de toute « réserve », c'est précisément parce que je n'avais pas qualité pour le contredire en ce qui concerne Renée de France. (*Réd.*)

sans faiblir, la terrible épreuve de la Saint-Barthélemy. Elle rentra, le cœur brisé, mais la tête haute, dans ce château de Montargis dont elle fit jusqu'à sa mort « l'Hôtel-Dieu des pauvres persécutés », selon la belle expression de Calvin.

Le livre de comptes, ce fidèle témoin de sa vie, nous fournit la date de son départ de Paris, le vendredi 29 août 1572, avec l'irrécusable alibi dont elle n'a nul besoin. Et Théodore de Bèze complète la démonstration par les lignes suivantes qui peuvent se passer de commentaire :

« Madame, loué soit Dieu de ce que non seulement il vous a donné constance au milieu de telles et si horribles tempestes, et si piteux exemples de mal, mais aussi s'est servi de vous de rechef pour en garantir plusieurs, dont toute l'Église du Seigneur vous sera à jamais obligée, et non moins que celle d'Israël à celle qui jadis garda les cent prophètes en semblable calamité, etc... » Lettre à Mme la duchesse de Ferrare, du lendemain de Pâques 1573. (Orig. autographe, fonds français, 8744, f° 43, ancien numéro de la collection Béthune.)

Je ne puis clore ce débat sans exprimer le regret qu'avant d'insérer la lettre de Jean Rouillé, le rédacteur du *Bulletin* n'ait pas cru devoir la communiquer au secrétaire de la Société[1], qui se serait empressé de lui fournir les éléments d'une note rectificative.

Agréez mes meilleurs sentiments.

J. B.

Clarens, 1er septembre 1891.

Le carme Étienne Lebrun converti à Ablon. Sa fin. — M. Ch. Read a publié, dans le dernier numéro du *Bulletin*, la *Déclaration chrestienne faite par Étienne Lebrun, cy-devant carme, dans le temple d'Ablon le 26 janvier* 1605. « On aimerait à savoir, dit-il, ce que devint ensuite le néophite et comment il put traverser les épreuves qui l'attendaient dans sa nouvelle carrière. »

La *Chronique protestante* de la Bibliothèque de Metz (manuscrit 117) contient quelques renseignements, malheureusement trop courts, sur la carrière de ce personnage.

Elle nous apprend (page 489) que Lebrun, jadis carme aux Pays-Bas, homme modeste et de savoir, se trouvait à Metz en février et mars 1605 et qu'il y *proposa;* page 491, qu'il était pasteur de *Goerlingen* (Alsace). On y lit enfin (page 509) : « Ledit jour, 17 septembre 1607, fut enterré à Metz M. Lebrun, ministre de la Parole de Dieu à *Raonviller*, lequel avoit

1. C'est ce que je me serais empressé de faire si j'avais reproduit un texte *inédit*. Mais je pensais que le secrétaire de la Société l'avait à sa disposition dans la plaquette de M. Ch. Pradel dont le *Bulletin* avait signalé l'intérêt. (*Réd.*)

langui plus de huit mois, homme de bon savoir, Dieu l'ayant retiré à soy le jour précédent. »

M. G. Mathis[1], dans son livre intéressant sur les *Évangéliques du comté de Saarwerden*, nous en apprend un peu davantage. Il rapporte que *Jean Figon*, pasteur de *Rauwiller* (Alsace), parvenu à un âge avancé, obtint, en qualité de vicaire, un diacre dont la résidence fut fixée à *Goerlingen*. Ce diacre n'était autre qu'*Étienne Lebrun*, et fut installé, au mois de mai 1605, avec grande solennité. Des ministres de Metz y assistèrent, probablement *Buffet* et *Mozet*, sûrement *Philippe de Gastines*, pasteur de *Courcelles*. En effet, l'Église de Courcelles ressortissait, comme celle de Rauwiller et Gœrlingen, au Colloque de Phalsbourg et au Synode de Champagne. Aussi on peut croire que Lebrun a dû assister au Colloque, tenu à Courcelles en mai 1606, mentionné par la *Chronique protestante*.

La famille de *Michel Lebrun*, originaire de *Saint-Mihiel*, s'était réfugiée à Metz, avec plusieurs autres, en 1561, et elle y existait encore en 1607. Peut-être Étienne appartenait-il à cette famille. Cela expliquerait pourquoi il vint à Metz en 1605 et y revint mourir en 1607.

Selon la *Chronique prot.* (p. 510), *Fabrice de la Bassecourt*, jadis curé à Orléans, fut reçu ministre à Rauviller, terre de Nassau, en novembre 1608, au lieu de M. Lebrun, ou de J. Figon, qui mourut à la même époque.

Nancy, 21 août 1891. O. Cuvier.

Les registres de l'Eglise wallonne de Tournai[2]. 1749-1782. — La ville de Tournai, qui appartenait à la France, tombait au pouvoir des alliés, l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, en 1709. Dès l'année suivante, le Synode wallon se préoccupe des intérêts religieux des protestants qui s'y trouvent. Les Hollandais, en vertu des traités d'Utrecht et de Rastadt, y mettent une importante garnison (1713-1714). Le culte protestant se célèbre dans l'église Saint-Pierre (depuis détruite) par les soins des aumôniers de la garnison. En 1715, le Synode admet les députés des Églises nouvelles, Tournai, Menin, Ypres, Furnes (1710), Namur (1713), à assister à ses délibérations, mais non à y prendre part. Deux ans après, il les invite à se conduire selon la discipline; enfin, au mois de mai 1726, il les agrège à son corps, d'après le décret des Etats généraux[3]. L'Eglise de Tournai existe ainsi jusqu'en 1744, époque à laquelle elle est

1. *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden*, 1 vol. in-8°, Strasbourg, 1888. Voy. *Bull.*, 1889, Bibliographie.

2. Je dois la connaissance de ces registres à l'extrême obligeance de MM. Daullé de Saint-Quentin et Andry, pasteur à Tournai.

3. Voir l'article *Refuge* dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*.

dispersée par la conquête temporaire de Louis XV. En 1749, elle se reconstitue et dure jusqu'en 1782.

Les registres de la première période (1710-1744) ne sont pas connus à Tournai, mais bien ceux de la seconde (1749-1782). De cette première période toutefois un acte a été reporté sur le premier registre de la période suivante. Il est du 16 juin 1737. C'est le mariage d'Honoré *Trocquemé* et d'Angélique *Gambier* d'Hargicourt, élection de Saint-Quentin, généralité d'Amiens[1].

Les registres de la seconde période sont au nombre de dix. Deux surtout concernent l'Eglise wallonne, huit plutôt l'Eglise hollandaise de la garnison. Ils sont déposés aux archives de l'état civil et inscrits sous les numéros 360-369.

Ceux de l'Eglise de la garnison seraient intéressants à consulter pour l'histoire du refuge. Les noms français d'officiers et de soldats y sont nombreux. Ceux de l'Eglise wallonne sont précieux à des titres divers. Ils renferment des listes des membres de l'Eglise dans Tournai et hors Tournai, c'est-à-dire non seulement des environs, de Lecelles, de Rongy, mais de Quiévy, de Walincourt, d'Elincourt, de Saint-Quentin, de Jancourt, d'Hargicourt, de Lemé, d'Esquéhéries, de Landouzy, etc.

Ils contiennent aussi des actes de baptême et de participation à la Sainte Cène. Mais surtout ils portent des centaines d'*actes de mariage*, célébrés par les pasteurs wallons ou les aumôniers de la garnison. En réalité, c'est une partie de l'histoire de nombreuses familles protestantes françaises au XVIIIe siècle, et en particulier de la région nord de la France. Toutefois il y en a de régions plus éloignées, des généralités de Châlons, de Paris, d'Orléans, de Rouen, d'Amiens, de l'évêché de Blois. Les noms les plus ordinaires du protestantisme français actuel s'y trouvent : entre autres *Audebez ; Bacot ; Beaumont ; Bauduin* (43 actes) ; *Benoist* (28 actes) ; *Bisseux* (25 actes) ; *Blin*, *Blot* (40 actes) ; *Davaine ; Desmaret ; Devisme ; Drancourt ; Drucbert ; Dubois : Gorez ; Grassart ; Lafon de Ladébat ; Lagasse ; Leclercq ; Lemaire : Leroy de Villers ; Lequeux ; Loriaux ; Malfuson ; Marga ; Martin* (124 actes) ; *de Neuflize ; Picard ; Pinard ; Rossignol ; Roussiez ; Saint-Léger ; Thierry ; Trocmé* (46 actes) ; *Voreaux* ; etc.

Ce n'est pas sans émotion qu'on lit ces actes de mariage qui étaient des actes de foi et de courage. On ne venait pas à Tournai sans périls. Les frontières étaient gardées. Il fallait se déguiser en ouvrier de ferme, en marchand, en artisan, pour gagner la ville. On devait s'y rendre par des

1. Voir dans les *Synodes du Désert* de M. Hugues (III, 47) un certificat de mariage béni à Tournai en 1734.

routes différentes, isolément ou par troupes séparées[1]. Le même jour, quelquefois, les pasteurs de Tournai bénissaient ainsi deux, trois, quatre mariages. Il fallait parfois demeurer quelque temps, car l'usage était de ne bénir le mariage qu'après avoir célébré les fiançailles. Quand il y avait lieu, on apportait une attestation du Consistoire dont on relevait, autorisant le mariage. — Il y eut aussi quelques abus dans ces bénédictions lointaines. C'est du moins ce qui semble ressortir d'une des délibérations du Consistoire de Lemé du 30 septembre 1772 dans laquelle les membres du Consistoire protestent contre la facilité avec laquelle le ministre Dulignon, de Tournai, « admet au mariage des personnes de religion contraire et même des protestants qui méritent les plus sévères censures[2] ».

En 1782, Tournai fut démantelée par ordre de l'empereur Joseph II, et avec le départ des Hollandais le culte protestant cessa d'être célébré dans l'église Saint-Pierre. La situation était désormais changée.

De cette note historique, je souhaiterais qu'il restât quelque chose de plus que quelques détails curieux ; ces registres sont sans doute à la disposition du public à Tournai, mais n'y aurait-il pas lieu au moins de faire prendre copie de tous les actes qui intéressent le protestantisme français et d'offrir cette copie à la Bibliothèque de la *Société d'Histoire du Protestantisme*? D'autre part, il nous semble que les familles intéressées doivent tenir à honneur de posséder le double des actes de mariage de leurs pères? — Si un nombre suffisant d'adhésions à ce projet de double copie se présentait, il serait facile de former un Comité qui centraliserait les souscriptions destinées à le mettre à exécution. Jusqu'à nouvel ordre, je recevrai volontiers les communications à cet égard.

DANIEL OLLIER, pasteur à Lille (Nord).

Errata. — On nous signale deux erreurs dans le dernier numéro du *Bulletin :* Page 446, au lieu de n'ont jamais été *admis*, lisez *remis*. — Même page, *Loye*, n'est pas une île, mais une commune de l'île de Ré qui forme une sorte de presqu'île et s'orthographie aujourd'hui *Loix*. Les vers cités font allusion à la défaite des Anglais et des huguenots, qui eut lieu près de Loix.

1. Voir l'*Histoire des Églises de l'Union des Églises protestantes évangéliques de Belgique*, publiée à l'occasion du Jubilé cinquantenaire du Synode.
2. Voir les *Synodes du Désert*, III, 47, note.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4337. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

L'ABBÉ PAUL PARIS-JALLOBERT. — Anciens registres paroissiaux de Bretagne (baptêmes, mariages, sépultures). **Eglise protestante de Vitré**, 165 pages in-8. Rennes, Phihon et Hervé, 1890. — **Eglise protestante de Cleusné (Rennes)**, 27 pages in-8. Mêmes librairie et date. Dans ces deux ouvrages, les familles sont classées par ordre alphabétique.

LOUIS BARAGNON. — **Le baron d'Aigaliers**. Recherches et documents, 50 pages in-8. Nîmes, imprimerie Gervais-Bedot, 1891.

P. VESSON. — **Le maréchal de Montrevel et les Camisards**, d'après la correspondance inédite de Montrevel avec Bâville, 1703-1704 (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*), 32 pages in-8. Toulouse, imp. Douladoure-Privat, 1891.

AUGUSTE BOYER. — **Extrait** (relatif aux Camisards) **du « petit livre de mémoires des affaires domestiques » de Jean Velay, viguier de Florac** (*Bull. de la Société d'agriculture... de la Lozère*, 1891, pages 505 à 540).

CHARLES DARDIER. — **Compte rendu des travaux de l'Académie de Nîmes pendant l'année 1890**, 16 pages in-8, Nîmes, imp. Clavel et Chastanier, 1891.

P. LOBSTEIN. — **Etudes christologiques**. Le bilan dogmatique de l'orthodoxie régnante, 47 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1891.

E. VALABRÈGUE. — **La vie universitaire à Montpellier au XVIe siècle.** Etude sur le *Liber procuratoris*. Discours prononcé à la séance de rentrée solennelle de l'Université de Montpellier, le 27 novembre 1890, 41 pages in 8. Montpellier, impr. Ricard frères, 1890.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420 000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi franco dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.

La LIBRAIRIE FISCHBACHER fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers

VIENNENT DE PARAITRE :

LOUISE DE COLIGNY

PRINCESSE D'ORANGE

Par le comte JULES DELABORDE

2 volumes gr. in-8 *avec les portraits de l'auteur* et de *LOUISE DE COLIGNY*, d'après le tableau de Mireveldt, au musée de La Haye.
Prix : brochés, 30 fr. ; reliés, 38 fr.

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 200 exemplaires sur papier teinté et 10 sur papier de Hollande; le prix de ces derniers est de 50 francs brochés.

Autres ouvrages de M. le comte JULES DELABORDE :

GASPARD DE COLIGNY, amiral de France (ouvrage couronné par l'Académie française). 3 vol. gr. in-8. Prix : 45 francs.

FRANÇOIS DE CHASTILLON, comte de Coligny. 1 vol. gr. in-8. Prix : 12 francs.

HENRI DE COLIGNY, seigneur de Chastillon. 1 vol. gr. in-8. Prix : 5 fr.

CHARLOTTE DE BOURBON, princesse d'Orange. 1 vol. gr. in-8. Prix : 10 francs.

ÉLÉONORE DE ROYE, princesse de Condé. 1 vol. gr. in-8. Prix : 7 fr. 50.

SOUVENIR DU TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ÉGLISE WALLONNE DE ROTTERDAM. NOTICE HISTORIQUE ET SERMON, par L. BRESSON, l'un des pasteurs de l'Église wallonne de Rotterdam. 1 vol. gr. in-8, avec les portraits de *Pierre Jurieu*, *Pierre du Bosc*, *Daniel de Superville*, *Jacques Basnage* et *Pierre Bayle*. Prix : 3 francs.

Sous presse pour paraître prochainement :

LES ÉGLISES DU REFUGE EN ANGLETERRE, par M. le baron FERNAND DE SCHICKLER. 3 vol. gr. in-8.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 119 00
1/5/2007